Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Vendredi 5 Dhou-Elkaad 1441
26 Juin 2020

N° 43

36ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **1286**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **1291**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Associations et syndics **1297**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **1300**
Avis aux créanciers..... **1305**
Convocations
Sociétés anonymes **1307**
Divers
Avis au public..... **1312**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Modification des statuts

M.Fisc. : 433809 R/N/M/000

COMAR INVESTISSEMENT

S.A. au capital de 150.000 dinars

Siège social : Immeuble COMAR, av. H. Bourguiba - 1001 Tunis

Au terme du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 17 avril 2020, enregistré à la recette des finances, Rue Ghandi, Tunis, le 12 juin 2020, sous le n°20801393 dont un exemplaire a été déposé au Greffe du Centre National du Registre des Entreprises, Présidence du gouvernement, le 19 juin 2020 sous le n°202038597, il a été décidé de mettre en conformité les statuts de la société avec les dispositions de la loi 2019/47 du 29 mai 2019 et de modifier en conséquence les articles 2, 6, 7, 15, 17, 21, 22, 25, 27, 31, 32, 35, 40, 44, 46, 47, 49, 50 et 51 des statuts.

2020R01407SANB2

Notice d'information pour l'augmentation du capital d'une société anonyme

Etablie conformément aux articles 164 et 302 du Code des Sociétés Commerciales

HBG HOLDING

Société anonyme

Au capital social de 209.750.000 DT

Siège social : Immeuble HBG, 5ème étage, Cité Les Pins, Les Berges du Lac II, 1053,

Tunis - Tunisie

Identifiant unique : 1259611 K

Numéro d'affiliation CNSS : 321426 - 66

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 26/5/2020 enregistré à la Recette de l'enregistrement des actes de sociétés, 1er Bureau Tunis le 11/6/2020 sous le n°20502614, Quittance n°3630, dont un projet a été déposé au centre national du registre des entreprises le 17/6/2020 sous le n°AC01972020, il a été décidé d'augmenter le capital de la société par conversion de créances certaines liquides échues et exigibles d'un montant de 25.250.000 DT par l'émission de 2.525.000 actions nominatives nouvelles à libérer intégralement lors de la souscription, portant ainsi le capital de 209.750.000 DT à 235.000.000 DT divisé en 23.500.000 actions d'une valeur nominale de 10 DT; Le délai du droit de souscription a été fixé à 15 jours à compter de la date de la publication de la présente notice au Journal Officiel de la République Tunisienne.

2020R01411SANB2

Assemblée générale ordinaire

AGRI BUSINESS COMPANY

Société anonyme

Au capital de 7 500 000 dinars

Siège social : Zone industrielle Ezzahra impasse Amman 2034 Ben Arous

Identifiant unique : 0633423P

CNSS : N°22573112

L'assemblée générale ordinaire tenue le 02/10/2019, dont le PV est enregistré à la recette des finances d'Ezzahra sous le n°19701812 quittance n°M044755 en date du 4/10/2019, dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises sous le n°205975573 en date du 4/11/2019 ; il a été décidé et approuvé ce qui suit :

- Approbation du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration sur l'exercice clos le 31/12/2018 et les conventions relevant de l'application des articles 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales

- Approbation des Etats Financiers de l'exercice clos le 31-12-2018

- Renouvellement du mandat des administrateurs Messieurs Ezzeddine Bellagha, Samy Bellagha et Adam Bellagha, pour une période de trois ans qui expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice clos le 31/12/2021.

- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes la société ACE CONSULTING pour une période de trois ans qui expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice clos le 31/12/2021.

- Quitus aux administrateurs pour leur gestion pour l'exercice clos le 31-12-2018.

- Pouvoirs aux fins de publicité et d'enregistrement.

2020R01416SANB2

Assemblée générale ordinaire annuelle

Entreprises Moncef Naouar de bâtiment et travaux publics S.A.

Au capital social de 600 000 DT

Zone Industrielle Route de Khniss - 5000 Monastir

Matricule fiscal : 953342 V A M 000

Selon le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège de la société le 6 juin 2020 et enregistré à la recette des finances de Monastir sous le numéro 20801997 quittance n°M027233 les actionnaires ont décidé :

1- L'approbation des états financiers, du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2019 ;

2- L'approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2019 ;

3- Donner quitus aux administrateurs ;

4- La distribution des bénéfices réalisés.

2020S00556SANB2

Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration

Du 3 avril 2020 à 12 H

MAGHREB INTERNATIONAL PUBLICITE (MIP)

Société anonyme

Au capital de : 4.398.937 dinars

Siège social : Impasse n°5, Rue de l'Energie, Z.I. Charguia 1 Tunis

UI : 867795 N

CNSS : 340584-17

Suite au procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 3 avril

2020 à 12 H, enregistré à la recette des finances le 18 mai 2020 sous le n°20802866, quittance n°M055238, dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises le 15 juin 2020 sous le n°202037285, il appert que ; La réunion du conseil a décidé :

- La nomination de Monsieur Pierre Sfeir président du conseil d'administration de la société pour la durée de son mandat d'administrateur.

Monsieur Pierre Sfeir proposera l'ordre du jour du conseil, le convoquera, présidera les réunions et veillera à la réalisation des options arrêtées par le conseil

- La nomination de Monsieur Kamel Bouabidi, CIN n°05706273, Directeur Général de la société pour la durée de son mandat d'administrateur.

- Le Conseil d'Administration confère au Directeur Général Monsieur Kamel Bouabidi les pouvoirs de représenter la Société dans les limites fixées ci-dessous :

1. Les opérations et actes pouvant être fait sans autorisation préalable du Conseil d'Administration :

- L'initiation, la conclusion d'accord transactionnel et de toute procédure judiciaire ou d'arbitrage significatif;

- L'exercice de toutes actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant et le dépôt de toutes réquisitions d'immatriculation;

- La représentation de la Société vis-à-vis des tiers et de toutes les administrations ;

- La conclusion et la résiliation de toutes polices ou contrats d'assurances concernant les risques de toute nature;

- La demande et l'acceptation de toutes concessions, la réalisation de toutes soumissions pour toutes adjudications, l'octroi de cautionnements avec l'autorisation préalable du conseil d'administration;

- La délégation, sous sa responsabilité, de tout ou partie de ses pouvoirs mais par un mandat spécial, et pour des cas déterminés à toute personne qu'il désignera.

2. Les opérations et actes nécessitant l'autorisation préalable du Conseil d'Administration :

- La cession ou l'acquisition de tout actif, meuble, immeuble ou droit immobilier, la participation dans toute augmentation ou diminution du capital de société et la cession de la participation dans toute société.

- La conclusion de tout emprunt ferme ou par voie d'ouverture de crédit ou de contrat de leasing;

- L'obtention d'un financement externe;

- L'ouverture et la clôture de tout compte bancaire avec double signature ;

- L'octroi de toute caution, tout gage, nantissement ou autre garantie mobilière;

- La conclusion, l'autorisation, l'octroi ou le retrait de tout cautionnement, même solidaire, en espèces, en titres ou autrement, et ce, en dehors des ouvertures de lettres de crédit ou de cautions de marché rentrant dans le cadre des activités courantes de la Société;

- La conclusion de tout contrat avec une partie tierce contrôlée ou dirigée par un parent du premier ou du second degré de l'un des cadres dirigeants de la Société ou de ses administrateurs ;

- Toute modification relative à l'activité de la Société dans tout territoire; la cessation d'activité ;

- La représentation de la Société dans toutes opérations de faillite et de liquidation, l'adhésion à tous règlements amiables et la réalisation de toutes remises de dettes.

3. Les opérations et actes de pouvant être réalisés par le Directeur Général (opérations et actes de la compétence exclusive du Conseil d'Administration) :

- La réalisation et l'autorisation de tout traité, transaction ou compromis en dehors des activités courantes de la Société;

- L'octroi de toute mainlevée d'opposition, d'inscription de privilège, d'hypothèque, de saisies, avec désistement et tout droit réel et autre, le tout sans constatation de paiement l'octroi de toutes antériorité et subrogation avec ou sans garantie ;

- La réalisation de toute dépense, en dehors des dépenses opérationnelles courantes liées au cycle d'exploitation.

- Toute participation, changement/modification ou sortie d'une Joint- Venture et/ou partenariat stratégique ;

- Le lancement d'une nouvelle activité pour la Société; Toute fusion-acquisition;

- L'entame des discussions pour la conclusion de partenariats majeurs et d'alliances stratégiques par la Société;

- L'arrêté d'un Business Plan (annuel et à long terme, y compris les dépenses en capital, d'exploitation et des budgets de flux de trésorerie) ;

- Toute dépense d'investissement supérieure à 50 000 DT par projet;

- Toute modification de la structure d'organisation de la Société ;

- Toute modification aux descriptions des postes ;

- Toute modification au système des signatures conjointes; Tout recrutement et licenciement des cadres de la Société; les augmentations de salaires.

La mise en place d'un système de signature conjointe, détaillé comme suit :

- Le Directeur Général Monsieur Kamel Bouabidi et Monsieur Antonio Vincenti : signature conjointe illimitée;

- Le Directeur Général Monsieur Kamel Bouabidi et Madame Lynn Sakr Anhoury : Signature conjointe illimitée.

2020401086SANB2

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 3 avril 2020 à 10 H

MAGHREB INTERNATIONAL PUBLICITE (MIP)

Société anonyme

Au capital de : 4.398.937 dinars

Siège social : Impasse n°5, Rue de l'Energie, Z.I. Charguia 1 Tunis

UI : 867795 N

CNSS : 340584-17

Suite au procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 3 avril 2020 à 10 H, enregistré à la recette des finances le 9 juin 2020 sous le n°20703363, quittance n°65116, dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises le 15 juin 2020 sous le n°202037285, il appert que : L'assemblée a décidé :

- L'approbation du rapport de gestion du conseil d'administration relatif à l'exercice clos au 31 décembre 2017 ainsi que le rapport de gestion du groupe relatif à l'exercice clos au 31 décembre 2017.

- L'approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

- L'approbation des états financiers du groupe de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

- L'affectation de déficit de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et s'élevant à 2314944DT.

- L'approbation des conventions prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales telles qu'elles viennent présentées par le conseil d'administration dans son procès du 5 décembre 2019.

- Donner quitus entier, définitif et sans réserve aux administrateurs pour l'exécution de leurs mandats pour l'exercice clos le 31 décembre 2017.

La nomination :

- Monsieur Antonio Vincenti

- Madame Lynn Sakr

- Société Lawhat Tunisie SARL

- Monsieur Kamel Bouabidi

- Monsieur Pierre Sfeir.

Comme administrateurs pour un nouveau mandat de trois années se terminant avec la tenue de l'assemblée générale ordinaire de la société statuant sur les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2020.

- La nomination de la société «Auditing & Consulting Company» représentée par son gérant Monsieur Néjib Marrakchi commissaire aux comptes pour un nouveau mandat de trois exercices sociaux consécutifs expirant à la tenue de l'assemblée générale statuant sur les états financiers de l'exercice clos au 31/12/2020.

- L'autorisation de la participation de la société MIP dans le capital de OOH Services Sarl ainsi que la nomination de monsieur Kamel Bouabidi CIN 05706273 en tant que gérant de cette société. Le prix de la participation est l'équivalent de 990 dinars, soit 99 parts pour dix dinars la part sociale.

2020401087SANB2

Notice

Augmentation du capital

Société d'Exploitation et de Gestion des Ouvrages et Réseaux (SEGOR)

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 10 Juin 2020, les actionnaires de la Société d'Exploitation et de Gestion des Ouvrages et Réseaux «SEGOR» ont décidé d'augmenter le capital social de la société de 1.500.000 dinars pour le porter de 8.250.000 dinars à 9.750.000 dinars par apport en numéraire.

Cette augmentation se fera par la création de 150.000 actions nouvelles de 10 dinars chacune, toutes nominatives à souscrire entièrement en numéraire et à libérer intégralement à la souscription.

Ces actions nouvelles à créer sont réservées aux anciens actionnaires au prorata de leur participation.

Elles sont émises au nominal de 10 dinars par action.

Le délai de souscription est de 15 jours à partir de la date de parution de cette notice au JORT.

Les fonds provenant de la souscription seront déposés dans un compte indisponible ouvert auprès de la BIAT - Centre d'Affaires de Tunis (51)- compte n°08003000513201136431.

L'assemblée générale a donné tous les pouvoirs à Monsieur Mahmoud Ettriki ou toute personne mandatée par lui, pour la réalisation de cette augmentation du capital et notamment la déclaration de souscription et de versement.

Le dépôt du projet du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire a été effectué au Centre National du Registre des Entreprises de Tunis le 15 Juin 2020 sous le n°AC01952020.

Objet social : L'exploitation, la gestion, la réhabilitation des ouvrages et des réseaux publics et privés et des installations industrielles et notamment :

- La préservation de l'environnement

- La collecte, le transport, le traitement ou le tri, le recyclage et la valorisation des déchets et ordures.

Forme juridique : Société anonyme

Siège social : 14, rue Nouvelle Delhi - 1002 Tunis Belvédère.

Durée : 99 ans

I.U. : 0757384K

M.F. : 0757384K/A/M/000

CNSS : 144017-69

Directeur Général : Mahmoud Ettriki, de nationalité Tunisienne.

2020401088SANB2

SOCIETE AGRICOLE ESSANIA

S.A au capital de 4. 800 .000 dinars

Siège social : Km 4 Route Ain Tbornok Grombalia

MF : 836106/E/N/M/000

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société Agricole Essania en date du 13 juin 2020, enregistré à la recette des finances Avenue de la Paix Grombalia le 15 juin 2020 sous le n° 20701563, quittance n°M036172, il a été décidé de :

1. Renouveler le mandat des administrateurs pour une période de 3 ans finissant à la date de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2022

- Mr Mustapaha Trabelsi

- Mr Ahmed Trabelsi

- Mr Hichem Trabelsi

- Mr Mohamed Ben Ahmed Trabelsi.

Suivant le procès-verbal du Conseil d'Administration de la Société Agricole Essania en date du 13 Juin 2020 enregistré à la recette des finances rue de la Paix Grombalia le 15 juin 2020 sous le n°20701559, quittance n°M035853, il a été décidé de :

- Nommer Monsieur Mustapha Trabelsi Président du Conseil d'Administration de la société et Messieurs Hichem Trabelsi et Mohamed Ben Ahmed Trabelsi directeurs Généraux de la société Agricole Essania.

Deux exemplaires de PV sus mentionnés ont été déposés au Centre National du Registre Des Entreprises de Nabeul en date du 19 juin 2020.

2020401102SANB2

SOCIETE AGRICOLE TAISSIR

S.A au capital de 18.150.000 dinars

Siège social : Km4 Route Ain Tbornek Grombalia

MF : 20479 Z/N/M/000

CNSS : 406024-79

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société Agricole Taissir en date du 30 avril 2020, enregistré à la recette des finances Avenue de la Paix Grombalia le 15 juin 2020 sous le n° 20701564, quittance n°M036174 il a été décidé de :

1. Renouveler le mandat des administrateurs pour une période de 3 ans finissant à la date de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2022

- Mr Mustapaha Trabelsi

- Mr Ahmed Trabelsi

- Mr Hichem Trabelsi.

2. Nomination de Sana Jamoussi en qualité de commissaire aux comptes pour une durée de trois ans finissant à la date de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2022.

Suivant le procès-verbal du Conseil d'Administration de la Société Agricole Taissir en date du 30 avril 2020 enregistré à la recette des finances rue de la Paix Grombalia le 15 juin 2020 sous le n°20701560, quittance n°M035854, il a été décidé de :

- Nommer Monsieur Mustapha Trabelsi Président du Conseil d'Administration de la société et Monsieur Hichem Trabelsi directeur Général de la société pour la durée de son mandat d'administrateur.

Deux exemplaires de PV sus mentionnés ont été déposés au Centre National du Registre

Des Entreprises de Nabeul en date du 18 juin 2020.

2020401103SANB2

Société AVICOLE EL BARAKA SA

Société anonyme

Au capital de 12 100 000 DT

RNE : 1096461K/N/M

Siège social : Km 4 Route Ain Tbornok - Grombalia

CNSS : 467207-55

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société Avicole EL BARAKA en date du 30 avril 2020 enregistré à la recette des finances Avenue de la Paix Grombalia le 15 juin 2020 sous le n° 20701565, quittance n°M036178, il a été décidé de :

Nomination de Sana Jamoussi en qualité de commissaire aux comptes pour une durée de trois ans finissant à la date de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2022.

Deux exemplaires de PV sus mentionnés ont été déposés au Centre National du Registre Des Entreprises de Nabeul en date du 18 juin 2020.

2020401104SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Sté «GENERALE DE NEGOCE SARL»

Au capital de 1 000 000 dinars

Siège social : 44 Rue de Tunis Zone Industrielle Mghira 2 Fouchana 2082 Ben Arous

MF : 0810873CAM000

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 18/6/2020 enregistré à la recette des finances de Fouchana le 18/6/2020 sous le n°20801698 quittance n°M036634, dont un exemplaire a été déposé au centre national des entreprises en date du 22/6/2020 dossier n°202039184 il a été décidé ce qui suit :

- Modification de l'article 4 de statuts.

2020R01410SRLB2

Clôture de liquidation

Société SFAX ALU «SSA» SARL

Au capital de 300.000 Dinars

Siège social : Route de Gabès Km 2.5 Sfax

Identifiant Unique : 1290432 R

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 28/5/2020, enregistré à Sfax à la recette d'enregistrement des actes des sociétés le 16 juin 2020 quittance n°M002345, enregistrement n° 20102185 dont un exemplaire du présent PV ainsi qu'une copie du rapport du liquidateur ont été déposés au centre national du registre des entreprises à Sfax en date du 17/6/2020 sous le numéro 202038130, il a été décidé de clôturer la liquidation de la société Sfax ALU SSA, d'approuver les comptes définitifs des opérations de liquidation et de donner quitus au liquidateur.

2020X00662SRLB2

TIS CIRCUITS SARL

Société à responsabilité limitée Non-Résidente

Capital social : 3.010.000 Euros

Borj Ghorbel - Ben Arous- 2013 Ben Arous

M.F : 1159971/B

Suivant un procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des associés du 12/6/2019 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés, 1er bureau, Tunis, le 23/7/2019 sous n°QM05609 En°19804519

Les associés ont décidé de renouveler le mandat de la Société «Tunisie Audit et Conseil» représentée par Mr. Wassim Chakroun en sa qualité de commissaire aux comptes pour une durée de trois années.

Suivant un procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des associés du 26/6/2019 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés, 1er bureau, Tunis; le 23/7/2019 sous n°QM05607 En° 19804517

Les associés ont décidé la continuation de l'activité de la société conformément à l'article 142 du Code des sociétés commerciales

Dont un exemplaire des P.V a été déposé au Centre National du registre des entreprises sous l'identifiant unique n°1159971 B en date du 16/6/2020.

2020401080SRLB2

Ajouter une nouvelle activité à la société

«HEALTH CONSULT»

S.A.R.L : au capital de DT 3 000

Siège social : Résidence INES A2-1 Centre Urbain Nord

Matricule Fiscal : 1587029 D/P/M/000

En vertu du PV de l'assemblée générale extraordinaire du 11/6/2020, enregistré à la recette des finances de Charguia à Tunis, le 15/6/2020 sous le n°20703514, Quittance n°M067858 et déposée au registre national des entreprises à Tunis, en un seul exemplaire, le 17/6/2020 sous le n°202037797, il a été décidé de :

- Ajouter une nouvelle activité à la Société représentée dans la Grande Culture.

2020401082SRLB2

Société ALLIANCE IMMOBILIERE

Sarl au capital de 1.095.000 dinars

Siège social : 54 avenue Salah Ben Youssef

El Menzah 9 A 1013 Tunis

M.F : 000-M-A-1336842/G

RC : B0137202014

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des associés du 2 mars 2020 enregistré à la recette des finances El Menzah 9 le 4 mars 2020 sous le numéro 20600743 (quittance n°20023) et dont deux exemplaires ont été déposés en date de 10.3.2020 au Centre National du Registre des Entreprises sous le numéro 202020607 il a été décidé de :

- Renouveler la nomination de M. Haykal El Bahr Hamada en qualité de Gérant de la société pour une durée de quatre années du 8 août 2017 au 7 août 2021.

- Désigner M. Ahmed Nejib Mfarraj comme mandataire pour faire fonctionner tous les comptes courants de la société ouverts auprès de la Banque de Tunisie agence RI Manar Tunis.

2020401090SRLB2

JUNIPER NETWORKS TUNISIA

Société à responsabilité limitée

Au capital social de 10.000 dinars tunisiens

Siège social : Rue du Lac Windermère, Résidence Byzance, Les Berges du Lac, 1053 Tunis

Identifiant Unique : 1455613H

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 14 avril 2020 enregistré à la recette des finances les Berges du Lac en date du 18 juin 2020 sous le n°20702867, il a été décidé de :

- Révoquer Madame Soukaina Ben Youssef de sa qualité de cogérante;

- Constater la démission du co-gérant Monsieur Albers Johannes Wilhelmus;

- Désigner Monsieur Patel Ketan Kumar Vithalbhai Rambhai en tant que co-gérant.

2020401093SRLB2

ZARZIS BETON SARL

Société à responsabilité limitée

Capital social : 500.000 Dinars

Siège social : Zone Industrielle de Zarzis, Zarzis

Identifiant Unique : 817395/Y/A/M/000

CNSS : 160992-69

Suivant un procès-verbal de la décision collective ordinaire des associés du 01/4/2020 enregistré à la recette des finances Rue du Port, Zarzis, le 21/5/2020 sous Qn°M036196 En°207007010.

Mr. Sebastiao Domingos da Concciçao de Jesus Santos a décidé de démissionner de son poste de gérant.

Les associés décident de nommer Mr. Majed Athimen en qualité de nouveau gérant pour une durée indéterminée avec les pleins pouvoirs.

Les associés décident de fixer une rémunération au profit du nouveau gérant Mr Majed Athimen.

Dont un exemplaire du P.V a été déposé au Centre national du registre des entreprises sous l'identifiant unique n°0817395 Y en date du 16/6/2020.

2020401100SRLB2

Société FRUITS ET LEGUMES DE TUNISIE

SARL en liquidation

Au capital de 1000 DT

Identifiant unique : 1470727G/A/M/000

Selon procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 3/6/2020 enregistré à la recette des finances à la rue d'Autriche sous le numéro 20501537, quittance n°28064 en date du 4/6/2020 dont une copie a été déposée au Registre national des entreprises sous le numéro 202037968 en date du 17/6/2020, il a été décidé la dissolution de la société à l'amiable et la nomination de Monsieur Ali Khelifi liquidateur de la société. Monsieur Ali Khelifi en sa qualité de liquidateur informe le public ainsi que tous les créanciers d'enregistrer leurs créances dans les délais légaux soit dans les 30 jours à partir de la publication au Journal officiel de la République Tunisienne à l'adresse suivante : 85, rue de Palestine Immeuble EL KODS 4ème étage BUreau 4-5 Tunis 1002.

2020401117SRLB2

STES UNIPERSONNELLES A RESPONSABILITE LIMITEE

Sté RODEX TUNISIA SUARL

Capital de 5000 dinars

Siège social : Rue 75 Elkaria Elmotawassitia Radés

I.U : 1532377Y

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 27/02/2020 enregistré à la recette des finances Radés le 7/02/2020 sous le n°20500623 quittance M014966, dont un exemplaire a été déposé au centre national du registre des entreprises en date du 28/02/2020 sous le n°202016633, il a été décidé ce qui suit :

- Modification de la forme juridique de la société d'une société SUARL à une société SARL.

2020R01413SRUB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Donation d'un fonds de commerce

Identifiant unique : 1579341M

Adresse : 6, Rue Ibn Khaldoun, 8000 - Nabeul

Suivant acte rédigé par les notaires Abdelkader Khmir et Hajer Barguit Tangour Madame Siwar Bent Nouredine Bouzid CIN n°09770488 a fait don à son mari Mohamed Ali Ben Mohamed Limame CIN n°06355934 du fonds de commerce «Commerce épices et salaisons» sis à rue Belhsen Jrad n°15 Bab Bhar 1002 Tunis MF : 1601436C. Toute opposition doit être effectuée à l'adresse du fonds dans un délai de 20 jours à partir de la publication au J.O.R.T.

Cette annonce est publiée au journal «Echourouk» le 12/6/2020.

2020T00496FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 12/6/2020 signatures légalisées devant la municipalité de Nefza au même jour et enregistré en date du 12/6/2020 n° de quittance M008998 n° d'enregistrement 20200235 Mr Jamel Ben Abdelkrim Barhoumi vend et cède le fonds de commerce lui appartenant consacré aux produits de vente fruits secs sis route Bizerte cité Mohssen el Imem Nefza Béja avec tous ses éléments corporels et incorporels à Mr Salah Ben Ahmed Hmidi.

Les éventuelles oppositions doivent se faire au local du fonds de commerce sis à route Bizerte cité Mohssen el Imem Nefza Béja dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au JORT sous peine de forclusion.

Cet extrait a été publié au journal Quotidien du 17/6/2020.

2020T00497FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances El Yesminet en date du 14/5/2020 sous le n°20200731 Quitt. M016456, Mr Mohamed Abdelaziz Mannoubi a vendu à Mme Najoua Mossa tout le fonds de commerce exploité pour un commerce de café type 1 sis à la rue de Caire résidence El Ahmadi Médina Jadida. Cet avis a été publié au journal Echourouk en date du 23/6/2020, les oppositions doivent être déposées auprès de Mr Ahmed Ben Abdel Aziz Mannoubi à la résidence les orangers 1er étage appartement K Médina Jadida.

2020T00500FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte S.S.P du 12/6/2020 enregistré à la recette des finances Cité Tadhamen 17/06/2020, quit M043771, enreg 20201555, Société «OTO SURE» matricule unique n°0962312/P, sis à la rue de saline Menzah 8 Ariana a cédé le fonds du commerce exploité dans le local au jardin d'El Menzah 8 El Mnihla Ariana sur l'autoroute X20, exploité vente et services voitures et ventes des pneus, avec ses éléments corporels et incorporels à Société «MS SAFETY AUTO» matricule unique n°1666044T sis à autoroute X20 sis à Jardin d'El Menzah 2 El Mnihla Ariana Gérant Sofiène Bou Sarsar C.I.N n°07443886.

Les oppositions du montant de la cession seront adressées au cabinet Maître Abdellatif Bhar sis à 6 rue d'Alger Tunis dans les 20 jours qui suivent l'apparition au JORT.

2020T00501FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte S.S.P du 18/6/2020, enregistré à la recette des finances Rue Ghandi le 19/6/2020, quit 41516, enreg 20201491, Habib Fdhila C.I.N n°00609428, demeurant à 29 rue Baudelaire El Omrane a cédé le fonds de commerce exploité dans le local 15 rue de Marseille Tunis, exploité tout commerce matricule unique 0186709J, avec ses éléments corporels et incorporels à Mariem Ben Ammar, C.I.N. n°00285766 demeurante 23 rue Ariha Menzah 8.

Les oppositions du montant de la cession seront adressées au cabinet Maître Abdellatif Bhar sis à 6 rue d'Alger Tunis dans les 20 jours qui suivent l'apparition au JORT.

Cette annonce est apparue aux journaux Chourouk et Le Quotidien.

2020T00502FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte S.S.P du 24 et 27/02/2020, enregistré à la recette des finances Rue Jazira 3/3/2020, quit M013542, enreg 20200710, Aymen Boughanmi C.I.N n°07352818, demeurant à 20 rue Beyrouth Manouba Ouesta pour son compte et pour le compte de sa sœur Imen C.I.N n°09172674, ont cédé le fonds de commerce exploité dans le local

23 Souk Cotton, exploité tout commerce matricule unique 1006699H, avec ses éléments corporels et incorporels à Adel Ben Salah, C.I.N n°05163175 demeurant 47 rue 10087 Kabaria Tunis.

Les oppositions du montant de la cession seront adressées au cabinet Maître Abdellatif Bhar sis à 6 rue d'Alger Tunis dans les 20 jours qui suivent l'apparition au JORT.

Cette annonce est apparue aux journaux Chourouk et Le Quotidien du 23/6/2020.

2020T00503FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 10/6/2020 enregistré à Ras Jebel le 11/6/2020 enregistrement n°20201052 quittance n°M029220 madame Faiza Bellakhal n° CIN 05642711 a cédé à monsieur Sami Maawia n° CIN 08389217 tout le fonds de commerce sis à rue Habib Boughatfa Ras Jebel et qui est consacré comme restaurant.

Les éventuelles oppositions peuvent être adressées à Maître Ben Tahar Nour El Houda siégeant à avenue Habib Bourguiba n°1 Ras Jebel dans un délai de vingt jours à partir de la parution du présent avis au JORT.

Cet avis est aussi publié au journal "Al Chourouk" du 18/6/2020.

2020T00504FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte enregistré à la recette des finances El Kabaria, le 11/6/2020 sous le n°20200514 Reçu M021164, le sieur Nourredine Ayachi, CIN : 00584388 a cédé à Monsieur Farouk Hédi CIN : 05465709 la totalité du fonds de commerce sis au 79 Rue 10654 Cité Ibn Sina, avec tous ses éléments corporels et incorporels, destiné pour la vente des parfums et produits Cosmétiques objet de R.C.N. A 4041082014.

Les oppositions seront reçues au Cabinet de Maître Mohamed Hédi Avocat à la cour de cassation sis au 22 Rue de Marseille Tunis et ce dans un délai de 20 jours de la parution de cette annonce au j.o.r.t. Cette annonce est parue dans le journal Echourouk du 20/6/2020.

2020T00506FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte SSP légalisé le 9/6/2020 enregistré à la recette des finances de Bizerte le 9/6/2020 enregistrement n°20202015 quittance n°M033884 Société Espace de Voiture représenter par ses gérants Mr Adel Arbaoui et Mr Zied Ben Noureddine Ben Amor Belkahia a vendu à Mme Haïfa Bent Ezzeddine Ben Khemaies Manaï le fonds commercial situé à l'avenue Hassen Nouri n°133 Bizerte exploité pour vente pièces de rechanges et articles de voitures.

Les oppositions éventuelles doivent être adressées au bureau du Maître Chokri Khalledi à son adresse 15 avenue Taieb Mhiri Bizerte pendant 20 jours à partir de la parution au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk du 12/6/2020.

2020T00507FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte de vente enregistré à la recette des finances el Menzah 6 en date du 10-6-2020 sous le n° 20202266 quittance n°052653.

La société *sélection com* représentée par les propriétaires de toutes ses parts sociales et qui sont M. Sofiene Ben Mohammed Bouhlel et Mme Wided Bent Salah Ardhaoui vend à la société *tunisie service* représentée par son gérant M. Zouhair Ben Marouan Yahmed la totalité du fonds de commerce sis au 1 et 2 complexe Erriadh, avenue Hédi Nuira Nasr2 Ariana et qui a pour objet la vente des téléphones portables, leurs accessoires et la commercialisation des services de téléphonie fixes et mobiles et leurs dérivés.

Les oppositions seront reçues entre les mains de maître Oldess Chargui, bureau sis 21 rue Malta Sghira Tunis et ce dans un délai maximum de vingt jours qui suivent la date d'insertion de la présente publication au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette vente a été publiée au journal quotidien Assabah paru le samedi 20 juin 2020 n°22756.

2020T00509FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 13/6/2020 enregistré à la recette des finances de Douar Hicher le 16/6/2020 sous le n°20200668 quittance n°M021884, Mme Bouali Imen, domiciliée à rue Boufiche n°29 Douar Hicher 2086, a vendu à Mme Balti Sameh la totalité du fonds de commerce exploité dans le domaine de la libraire et papeterie (code fiscal n°1057521/M).

Toute opposition se fera entre les mains de l'acquéreur à son domicile au 03 rue Beni Abbes avenue des martyrs Douar Hicher 2086, dans un délai de 20 jours à compter de la parution de cette insertion au JORT.

Cette annonce a été publiée au quotidien le 19/6/2020.

2020R01397FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP enregistré à la recette des finances El Mourouj le 12-06-2020 sous le n°20201625 quittance n°M035185, Mr Sadok Chnagra a cédé à Mr Radhwéne Khachnawi un fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels, sis à complexe AHLEME avenue 20 mars n°21 Elmourouj 5 Ben Arous destiné Vente Fruits secs. Les oppositions aux prix de cession doivent être formulées entre les mains de l'acquéreur et à son adresse au

complexe AHLEME avenue 20 mars n°21 Elmourouj 5 Ben Arous. Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien du 17-6-2020.

2020R01399FCCC2

Renonciation du fonds de commerce

Suivant acte SSP enregistré à la recette des finances de Béni Khiar le 4/6/2020 sous n°20200540 Quittance n°16129, Mr Mohamed Anouar Ben Rabii Azzouz titulaire de CIN n°06339654 renonce définitivement à la totalité du fonds de commerce avec tous les éléments corporels et incorporels sous toutes les garanties de fait et de droit à Mr Mohamed Ben Taher Ben Mhamed Zrelli titulaire de la CIN n°01386406 du 21/12/2015 dont son activité commerce de produits en fer et vente de matières grasses et de verre et dont le local est situé à Avenue Habib Bourguiba Béni Khiar.

Cet avis a été publié aux journaux "La Presse" et "Assahafa" le 9/6/2020.

Les oppositions sont acceptées au bureau du maître Intissar Firchichi situé à Avenue Habib Bourguiba immeuble Hdoussa 6ème étage Nabeul dans un délai de vingt jours à partir de la date de publication au journal officiel de la République Tunisienne.

2020R01409FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé daté du 1 Juin 2020, enregistré à la recette des finances d'El Mourouj le 16 Juin 2020 sous le n° 20204683, quittance n°M036073, Madame Salma Ben Hamda a cédé à :

1/ Monsieur Bilel Ouni

2/ Monsieur Khalil Saiidi.

La totalité du fonds de commerce à usage de vente et achat tout les produits commerciaux, sise à Cité Elyassamine n°11 El Mourouj 3 Ben Arous comprenant les éléments corporels et incorporels.

Les oppositions seront faites entre les mains de Maître Lasaad Othmani, Avocat, à son bureau sis au 26 Rue du Lac Tourkna Lac 1 Tunis, dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée aux deux journaux Achorouk et le quotidien le 25/6/2020.

2020R01415FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 21/03/2019 enregistré à la recette des finances de Houmet Souk Djerba en date du 12/6/2019 sous quittance numéro : M040429, enregistrement sous le numéro : 19201813, Monsieur El Hachmi Bou Nagra titulaire de la CIN n°03403898 délivrée à Tunis 18/02/1994, demeurant à Rue Habib Bourgiba Homet Souk Djerba a vendu à Monsieur Youssef Nicols Kaffrouni, titulaire du passeport belge n°EP721830 délivré en Belgique le 19/12/2018, demeurant à Midoun Djerba la totalité du fonds de commerce exploité dans le commerce du restaurant dans la totalité de ses éléments corporels et incorporels, sis en face de l'Hôtel Isis Zone touristique Midoun Djerba.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de l'acquéreur au lieu du fonds de commerce dans un délai de vingt jours à partir de la date de parution de cet avis au J.O.R.T.

2020R01426FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 15/5/2020, enregistré à la recette des finances Avenue Habib Bourguiba - Kasserine le 4/6/2020 sous le n°20201963, Quittance n°033332, Monsieur Fethi Bjaoui, titulaire de la CIN n°02772543 délivrée à Tunis le 31/7/2006 demeurant à Rue Hédi Rdifi - Cité Essalem n°1 -Kasserine, a vendu à la Société de Production Agricole Teboulba "SOPAT" dont le siège social est sis à l'avenue 23 Janvier BP 19. Teboulba, Matricule Fiscal n°022671F; la totalité des éléments incorporels du fonds de commerce exploité dans local sis à Rue Ali Ben Ghdhahom n°27 - Kasserine.

Les oppositions seront formulées entre les mains de l'acquéreuse à son Abattoir sis à Oued Gharraf Essaad - Route de Ksour Essef - Mahdia et ce dans un délai de 20 jours à compter de la publication de la présente annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié dans les journaux «Echourouk» et le «Quotidien» du 16/6/2020.

2020S00539FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Par acte authentique rédigé par les deux notaires Nader Chaouch et Lotfi Ben Youssef en date du 7/6/2020, enregistré à la recette des finances de Moknine le 19/6/2020 quittance M029017 Monsieur Mohamed Mansour titulaire de CIN 04024653 a fait donation à son fils Salim Mansour titulaire de la CIN 06833931 la totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels du local sis à la rue Fredj Limeim Ksar Hellal destiné à l'activité du commerce.

Les oppositions sont reçues au siège du fonds de commerce déjà indiqué dans un délai de 20 jours de la date de publication au Jort.

2020S00546FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte de vente d'un fonds de commerce, enregistré à la recette des finances Rue Victor Hugo à Sousse le 22/6/2020, sous n°20201057, quittance M028097, Mr Salem Ammar, titulaire de la CIN n° 02808089 et demeurant à Rue Ibn Khaldoun Kalaa Kebira, a vendu et cédé la totalité du fonds de commerce

du local commercial sis à Avenue Boujaafar n°17 La Corniche Sousse à Mr Mohamed Hachicha, titulaire de la CIN n°02934157.

Les oppositions se font entre les mains de l'acheteur au local concerné, dans un délai de 20 jours de l'apparition de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux «Echourouk» et «le Quotidien» du 24/6/2020.

2020S00554FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'acte sous seing privé en date du 10/6/2020 enregistré à la recette des finances de Kalaa Sghira le 17/6/2020 sous n°20200359, reçu n°0113877M, Mr Mohamed Ben Klifa Ben Jazia titulaire de la CIN n°02902034, a vendu à M Saifedine Ben Rjab Rjiba titulaire de la CIN n°12819461, la totalité de son fonds de commerce (vente tout produit alimentaire) sis rue 7 Novembre Kalaa Sghira, avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Cette annonce a été publiée au quotidien Tunisien "Echerouk" paru en date du 20/6/2020, les oppositions doivent être faites dans vingt jours suivant la parution du présent extrait, entre les mains de l'avocat Maitre Nabil Ousleti, sis à l'Avenue 3 Août place Trocadéro Sousse MF Q 798485.

2020S00559FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 16/6/2020 enregistré à la recette des finances Cité Erriadh Sousse (quittance n°M025467 n° d'enregistrement 20200706); Mr Bilel Ben Kaled a vendu à Monsieur Walid Hanachi le fonds de commerce sise à avenue Ahmed Ghattas Cité Erriadh Sousse; représentant le café de première catégorie ayant le nom commercial Café El Eroui.

Les oppositions seront faites entre les mains de acheteur à l'adresse de fonds de commerce; dans un délai de 20 jours à partir de l'insertion du présent avis.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk du 20/6/2020.

2020S00560FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de vente rédigé le 10/6/2020 et sous seing privé légalisé le 10 juin 2020 et enregistré à la recette des finances Route de Tunis Sfax le 12/6/2020 (enregistrement n°20201425 quittance n° M045215) et rédigé par Maître Jamoussi Med Sofiène sis au 44 Avenue Habib Bourguiba Sfax, Ramzi Ben Mongi Bellaaj pour son compte et pour le compte de sa mère Fathia Bent Mohamed Ben Mrad épouse Mongi Bellaaj et pour le compte de sa sœur Salma Bent Mongi Bellaaj épouse Wissem Abdelkefi par une procuration rédigée par huissiers Notaires Riadh Abid et Mohamed Sadok Abdennadher le 4/3/2020, titulaire de la CIN n°08154226; a vendu à Mahmoud Ben Noureddine Hachicha titulaire de la CIN 11015832, l'ensemble du fonds de commerce avec ses éléments incorporels représenté en un local pour - vente et réparation appareils télévision - son matricule fiscal n°143218J et exploité dans le local sis à l'avenue 5 Août devant station Chell - pour vente pétrole - Sfax.

Les contestations sont reçues entre les mains de Maître Mohamed Sofiène Jamoussi Avocat à l'adresse à son Etude 44 Avenue Habib Bourguiba Immeuble Athos Sfax dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée au Journal Essabeh» le 19 juin 2020.

2020X00661FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte S.S.P enregistré à Chehia Sfax le 10/6/2019 sous n°19200414 La Sté Commerciale Ennasr MF 000MP3984P, Identifiant unique 000398 a vendu à Mme Fairouz Dhouib Ep Baklouti C I N 01298374 la totalité du fonds de commerce d'un magasin de vente de produits alimentaires avec l'ensemble de ses éléments corporels et incorporels exploiter à route de Teniour km 8 Chahia Sfax.

Les oppositions sont reçues chez l'acheteuse à l'adresse du fonds de commerce 20 jours à partir de la publication de cette annonce au JORT.

2020X00665FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré le 9/6/2020 à la recette des finances de Bab Souika quittance n°M027756 enregistrement n°20200900 Chamekh Rochdi a vendu à Slim Bahar tout le fonds de commerce d'une activité café d'une 1ère catégorie "Café les sportifs" sis à 29 Rue Naceur Ben Jaafer - Tunis avec tous ses éléments corporels et incorporels, les oppositions doivent être formulées dans un délai de 20 jours à compter de la publication de présent avis au journal Officiel de la République Tunisienne (JORT) et qui a été publié au journal Achourouk le 17/6/2020 chez l'Avocat Maître Mohamed Saidana Rédacteur du contrat de vente de fonds de commerce et ce à l'adresse de son bureau sis au 3 Avenue Borj Bourguiba - Tunis.

2020401079FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé (contrat de vente) daté du 12/6/2020 et enregistré à la recette des finances (cité administrative) Ariana en date du 19/6/2020 Quittance n°M052270 enregistrement n°20201941, Monsieur Mahmoud Ben Abdelmajid Ben Mahmoud Chiboub a vendu à

Monsieur Karim Ben Hichem Ben Ahmed Bourourou la totalité du fonds de commerce exploité dans le local sis au rez-de-chaussée de l'immeuble sis à l'avenue Ali Belhouane n°32 bis Ariana en tant que Fast Food avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions seront formulées entre les mains de Maître Charfeddine Dhrif, avocat à la cour de cassation, ayant son étude au 15 rue Ghandi Tunis et ce dans un délai de vingt (20) jours à partir de la date de parution du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis est paru au journal Echourouk du 21/6/2020.

2020401094FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé daté le 11/6/2020 enregistré à la recette des finances de Béja le 15/6/2020 quittance n°M023165, M Kouki Tayeb a vendu et cédé à madame Mekni Ikram la totalité du fonds de commerce exploité dans le local commercial sis à Béja avenue la Liberté Ksar Bardo.

Toutes les éventuelles oppositions doivent être faites entre les mains de l'acquéreur madame Mekni Ikram (avenue de la Liberté Ksar Bardo) dans un délai de 20 jours de la publication de ce contrat au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette vente a été publiée au journal "Echourouk" le 18/02/2020.

2020401101FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte s.s.p du 18/5/2020 enregistré à la recette des finances de Raoued en date du 9 juin 2020 quittance n°M040399 Enregistrement n°20201487; Radhia Bent Mohamed Ghorbal a cédé à Souad Bent Mohamed Hadad, un fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels, sis à la Résidence «RIHAB 3» n°B02 Cité La Ghazella Ariana, moyennant la somme de 20, 000,000 dinars déposées entre les mains du vendeur, jusqu'à l'expiration du délai légal. Toute opposition sera effectuée au cabinet de Maître Haba Fayçal, Avocat 19 Rue de La Libye Lafayette Tunis, tel : 71.832.320. Cette annonce a été publiée au journal le quotidien "41112056" (Ordre d'insertion 22/6/2020).

2020401106FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré le 17/6/2020 à la recette des finances Rue de Paradis Ariana, n° de quittance M8850, n° d'enregistrement 20202816, la Société de gestion de services et de commerce "SOGESCO", SARL de droit Tunisien, dont le siège social est à 159, Avenue de l'Union du Maghreb Arabe la Soukra, Tunis, immatriculée au registre de commerce sous le n°B0137602011, ayant pour matricule fiscal n°1187748D, représentée par sa gérante Mme Souhir Dbayya, a vendu à Amen Bank, SA de droit Tunisien, dont le siège social est à l'Avenue Mohamed V Tunis immatriculée au registre de commerce sous le n°B176041996, ayant pour matricule fiscal n°00221M.T.M000, représentée par Mr Ahmed Karam Président du directoire, le fonds de commerce sis au rez-de-chaussée avec mezzanine de l'immeuble situé à 159 Avenue de l'Union du Maghreb Arabe la Soukra Tunis, avec tous ses éléments corporels et incorporels et qui lui appartient.

Les éventuelles oppositions doivent être formulées entre les mains de l'acquéreur, Amen Bank dont le siège social est à l'Avenue Mohamed V Tunis, et ce dans un délai n'excédant pas vingt (20) jours à partir de la publication de la présente vente au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié au journal le Quotidien du 23/6/2020.

2020401112FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Suivant contrat d'exploitation signé en date du 19 et 21 mai 2020, enregistré à la recette des finances de Bir Kassâa le 21/5/2020 sous le n°20300413. La Société Tunisienne des Marchés de Gros «SOTUMAG» a confié à Mr Jalloul Ben Othman Ben Jeddou, le fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels constitué par l'emplacement n°603 sis au pavillon 6 au marché d'intérêt national de Bir Kassâa Ben Arous exploité pour la vente en gros de fruits et légumes.

Cette location est conclue pour une durée d'une année à compter du 01/6/2020 au 31/5/2021 renouvelable par tacite reconduction.

2020R01400FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant contrat d'exploitation signé en date du 28 mai et 5 juin 2020, enregistré à la recette des finances de Bir Kassâa le 10/6/2020 sous le n°20300488. La Société Tunisienne des Marchés de Gros «SOTUMAG» a confié à la Société Mutuelle de base Soliman, le fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels constitué par l'emplacement n°604 sis au pavillon 6 fruits et légumes au marché d'intérêt national de Bir Kassâa Ben Arous exploité pour la vente en gros des fruits et légumes.

Cette location est conclue pour une durée d'une année à compter du 01/6/2020 au 31/5/2021, renouvelable par tacite reconduction.

2020R01401FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant contrat d'exploitation signé en date du 4 et 29 mai 2020, enregistré à la recette des finances de Bir Kassâa le 9/6/2020 sous le n°20300475. La Société Tunisienne des Marchés de Gros «SOTUMAG» a confié à la Société «IMANIS», le fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels constitué par l'emplacement n°307 sis au pavillon 3 fruits et légumes au marché d'intérêt national de Bir Kassâa Ben Arous exploité pour la vente en gros des fruits et légumes.

Cette location est conclue pour une durée d'une année à compter du 01/4/2020 au 31/3/2021, renouvelable par tacite reconduction.

2020R01402FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 18/12/2019, enregistré à la recette des finances Espace de la République - Radés, le 13/01/2020 sous le n°20300103, Quittance n°03637, la Société de Production Agricole Teboulba "SOPAT" dont le siège social est sis à l'avenue 23 Janvier BP 19, Teboulba, Matricule Fiscal n°022671F, a loué à Madame Houda Guibene, titulaire de la CIN n°06804788 délivrée à Tunis le 5/5/2007, demeurant à 21 bis 1 rue Essedek - Radés, le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité dans les local sis à 5 Rue Malek Ibn Anas, rue Mohamed Ali - Radés dédié à la vente de viandes de volailles et dérivés sous la marque commerciale MLIHA.

Cet avis a été publié dans les journaux «Echourouk» et le «Quotidien» du 17/3/2020.

2020S00540FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 12/12/2019, enregistré à la recette des finances Ksour Essef le 6/01/2020 sous le n°20300017, Quittance n°619, la Société de Production Agricole Teboulba "SOPAT" dont le siège social est sis à l'avenue 23 Janvier BP 19. Teboulba, Matricule Fiscal n°022671F, a loué à Monsieur Chokri El Ahmar, titulaire de la CIN n°09393736 délivrée à Tunis le 8/11/2019, demeurant à Sidi Alouane - Mahdia ; le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité dans le local sis à l'Avenue Bourguiba - Ksour Essef dédié à la vente de viandes de volailles et dérivés sous la marque commerciale MLIHA.

Cet avis a été publié dans les journaux «Echourouk» et le «Quotidien» du 17/3/2020.

2020S00541FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 22/11/2019, enregistré à la recette des finances Sakiet Eddayer - Sfax le 02/3/2020 sous le n°10300308, Quittance n°014534, la Société de Production Agricole Teboulba "SOPAT" dont le siège social est sis à l'avenue 23 Janvier BP 19 - Teboulba, Matricule Fiscal n°022671F, a loué à Monsieur Ahmed Ben Adel Zekri, titulaire de la CIN n°08832596 délivrée à Tunis le 19/01/2006, demeurant à 5 Impasse Ben Attouche, Sakiet Eddayer - Sfax, le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité dans le local sis à Route Saltnia, Km 6 - Centre Ellejmi - Sfax, dédié la vente de viandes de volailles et dérivés sous la marque commerciale MLIHA.

Cet avis a été publié dans les journaux «Echourouk» et le «Quotidien» du 17/3/2020.

2020S00542FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 29/01/2020, enregistré à la recette des finances Sfax, le 13/3/2020 sous le n°20300630, Quittance n°018160, la Société de Production Agricole Teboulba «SOPAT» dont le siège social est sis à l'avenue 23 Janvier BP 19. Teboulba, Matricule Fiscal n°022671F, a loué à Monsieur Bannour El Bahloul, titulaire de la CIN n°08889765 délivrée à Tunis le 20/02/2009, demeurant à Route Menzel Chaker Km 1.5, impasse Essghaier, Sfax ; le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité dans le local sis à Km 6 - Sfax dédié à la vente de viandes de volailles et dérivés sous la marque commerciale MLIHA.

Cet avis a été publié dans les journaux «Echourouk» et le «Quotidien» du 22/5/2020.

2020S00543FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 26/02/2020, enregistré à la recette des finances Gremda, Sfax, le 11/3/2020 sous le n°20300575, Quittance n°024494, la Société de Production Agricole Teboulba «SOPAT» dont le siège social est sis à l'avenue 23 Janvier BP 19. Teboulba, Matricule Fiscal : n°022671F, a loué à Monsieur Mohamed Gharsallah, titulaire de la CIN n°08675963 délivrée à Tunis le 16/9/2015, demeurant à El Gouassem Elgharbia - Chorbéne Mahdia ; le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité dans le local sis à Route Mehmed Erbadh - Sfax dédié à la vente de viandes de volailles et dérivés sous la marque commerciale MLIHA.

Cet avis a été publié dans les journaux "Echourouk" et "Le Quotidien" du 22/5/2020.

2020S00544FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte SSP daté de 18/6/2020 enregistré à la recette des finances d'Akouda le 18/6/2020 reçu n°M015261, n° d'enregistrement 20300867.

Mme Rafika Elgharbi a loué à Mme Hejer Babay l'ensemble de fonds de commerce garderie et jardin d'enfant "ARIJ" existant dans le local sis à rue Hassen Knani à Akouda, identifiant unique 0372143G.

Cette annonce a été publiée au quotidien "Echourouk" 20/6/2020.

2020S00562FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant contrat de location d'un fonds de commerce, enregistré à la recette des finances Rue Boulbeba Mourabet Gabès (605) en date du 17 juin 2020 sous le n°20302785, quittance n°M025649, Monsieur Mhamed b Hmida El Haffyane, carte d'identité Nationale n°03336176 délivrée à Tunis en date 02/10/1995, a loué à la société El Amel de commerce sise rue Mohamed Ali n°292, Gabès, la totalité du fonds de commerce destiné à la vente des boissons alcoolisées en détail sis à la rue Mohamed Ali n°292 Gabès, et ce pour une période de dix ans (10) renouvelables à compter du 1 Mars 2020 au 28 février 2030.

Cette annonce a été publiée aux journaux Echourok et Le Qoutidien le 20/06/2020.

2020X00663FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte SSP en date du 10 et 12 février 2020 et enregistré à la recette des finances des actes de sociétés 1er Bureau de Tunis le 17 juin 2020 sous le n°20302717 Quittance n°M003774, la société EYA DE COMMERCE demeurant au 20 rue d'Algérie Tunis a loué à la société BEY AND BEAUTY la totalité du fonds de commerce demeurant au 20 rue d'Algérie Tunis pour une durée de 5 ans commençant le 10 février 2020.

Cet avis est publié aux journaux «La Presse» et «El Sahafa» du 23 juin 2020.

2020401096FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une association

Nom de l'association : Dar Nabila International des aveugles

Adresse : 14 Rue 6372 cité Ezzayatine 1005 Tunis

Type : général.

Les objectifs :

- Fournir une aide matérielle et morale aux aveugles

- Motiver les aveugles qui ont du talent dans le domaine artistique, culturel, et artisanal.

- Réalisation des activités récréatives et culturelles

La présidente : Nabila Ismail

Vice présidente : Samira Ismail

Secrétaire général : Abd el Hakim

Trésorière : Aida Abdellaoui.

2020T00487APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Conscience

Siège : Rue Ibn Abi Dhief - Borj Jebs Mnihla.

Objectifs :

- Soumettre des propositions dans le cadre de l'activation de la gouvernance locale

- Contribuer à l'amélioration de la qualité des services municipaux et à l'élaboration d'indicateurs de performance municipale

- Contribuer à perpétuer une culture d'accès à l'information au niveau municipal

- Contribuer à stimuler et construire des activités dans les domaines culturels, et le développement et le domaine social et à sensibiliser

Président : Walid Souissi

Trésorier : Oussama Choubene

Secrétaire général : Hamdi Ben Amor

Porte Parole : Messaoud Gharbi.

2020T00498APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'Association : Association Régionale de microfinance du gouvernorat du Kef

Siège social : Immeuble el bayt el said App 3 Avenue Mongi Slim 7000 le Kef.

Objectif :

- Accorder des microfinancements

- Exécuter des opérations financières autorisées aux institutions de microfinance notamment l'intermédiation dans le domaine de la micro assurance

- Effectuer les services non financiers liés à l'encadrement et à la formation des clients.

Comité directeur :

Président : Abdelmajid Ayari

Secrétaire Général : Amara Barhoumi

Trésorière : Olfa Dachraoui.

2020T00505APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Takelsa Thunders

Objet : Sports

Le siège de l'association : Bir Mroua Takelsa

Le président : Houssem Eddine Ben Massoud

Membres : Muhammad Amin Ben Khalifa - Foued Daghrour - Salah Dridi

Objectifs : L'association vise à former et encadrer les jeunes et à les orienter vers le professionnalisme.

2020R01311APSF1

Constitution d'une association sportive

Nom de l'association : Invaders team

Siège de l'association : 45 bis, Méditerranéen Street, Hammam-lif

Objectifs :

- Soutenir le sport électronique en Tunisie

- Contribuer au rayonnement global des énergies créatives tunisiennes.

Président : Anwar Ben Farhat

Vice-président : Fadhel Ben Farhat

Secrétaire générale : Sonia Ben Farhat

Trésorier : Mohammad Belhadj Saghir.

2020R01343APSF1

Constitution d'une association

L'association sportive des douanes à Jendouba

Objectifs : Sports, loisirs, culturels et sociaux

Activités : Activités diverses

Président : Soltani Mounir

Secrétaire général : Khazri Walid

Trésorier : Touaiti Wael.

2020R01384APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'Association : Association Régionale de microfinance du gouvernorat de Ben Arous

Siège social : 50 Avenue Farhat Hached, maison des associations 2040 Radés.

Objectifs :

- Accorder des microfinancements

- Exécuter des opérations financières autorisées aux institutions de microfinance notamment l'intermédiation dans le domaine de la micro assurance

- Effectuer les services non financiers liés à l'encadrement et à la formation des clients.

Comité directeur :

Président : Khaled Touibi

Secrétaire Général : Mohamed Taher El Mokh

Trésorier : Amor Miledi.

2020R01398APSF1

Constitution d'un syndicat des propriétaires de la résidence

«CARRE D'OR»

Sise aux jardins de Carthage Ain Zaghouan

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale constitutive des propriétaires réunis le 30 mai 2020 des propriétaires de la résidence «CARRE D'OR» enregistré à la recette des finances La Goulette Tunis le 02 Juin 2020 sous le n°20701877 selon quittance n°40435, il a été décidé ce qui suit :

1- La constitution du syndicat des copropriétaires de la résidence «CARRE D'OR»

2- La nomination de Mr Saber Besbes président du syndicat, Mme. Rim Chnitir Trabelsi trésorière, Mr. Nabil Jarraya secrétaire général Mr. Kamel Aouadi et Mr Abdelwaheb Elkhabir et Mr Hassan Cherif les membres du syndicat.

2020R01408APSF1

Mutuelle des Agents et des cadres de la Commune de Khmouda

Siège social : Commune de khmouda

Le but : social, culturel, plaisir et sportif aussi aide pour les adhérents

La présidente : Jouda Saadali

Secrétaire général : Karim Guesmi

Trésorier : Jemai Saadalli.

2020R01412APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Chambre Tuniso-Danoise

Siège social : Boulevard de la Monnaie, Rue Zamalek, Les Berges du Lac 2, 1053 Tunis

Sujet : Promouvoir la coopération économique entre la République Tunisienne et le Royaume du Danemark.

Objectifs :

- Contribuer à la création de relations entre les hommes d'affaires des deux pays

- Contribuer à la promotion des opportunités d'investissement et d'échanges commerciaux entre les deux pays

- Aspirer à travailler à l'amélioration de l'intégration économique des entreprises danoises en Tunisie et tunisiennes au Danemark

- Aspirer à travailler à attirer de nouveaux investissements danois en Tunisie.

Comité directeur :

Président : Mehdi Ben Abdallah

Secrétaire Général : Mohamed Mehdi Mejdoub

Trésorière : Sahar Mecheri épouse Kharrat.

2020R01419APSF1

Constitution d'une association

Dénomination : Association de Développement Culturel de la Municipalité de la Marsa (ADCMM).

Siège social : 19 Rue Melhem Karam La Marsa

Objet : Contribuer à la promotion et à l'amélioration du paysage culturel et social, soutenir les compétences, les créations, les initiatives culturelles, les manifestations et les festivals, faire connaître et étudier les monuments historiques importants et sa bonne exploitation afin qu'ils deviennent un pôle rayonnant sur toute La Marsa.

Présidente : Soumaya Khammar

Trésorière : Zouhour Grira

Secrétaire Générale : Dorsaf Ouali

Membre d'honneur : Moez Bouraoui

Membre d'honneur : Raoudha Zaouchi Razgallah.

2020R01420APSF1

Constitution d'une association

Le nom de l'association : Amicale, Cadre et agents de la Société Nationale Immobilière de Tunisie - Centre

Siège : Rue Bechir Safar - Sousse

Objet : Encadrement social et culturel des agents adhérents.

Objectifs :

- Fournir des services sociaux, culturels et de divertissement aux agents de la Société Nationale Immobilière de Tunisie - Centre Sousse, qui y participent, en vue de les intégrer davantage et de les motiver :

- Soutenir les liens humains entre ses abonnés de manière à garantir un climat, de fraternité et de coopération entre tous les agents.

- Encourager les activités sociales et culturelles au sein de l'établissement afin de réaliser la promotion sociale.

- Préparer des accords de partenariat et de coopération avec les institutions économiques et les sociétés dans le cadre de la coopération avec les composantes de la société civile, afin de contribuer à réduire les besoins.

Fondateurs :

Mekki Kraiem : Président de l'Association

Abdelaziz Sfaxi : Vice-président

Rochdi Issaoui : Secrétaire général

Bachar Cherif : Trésorier

Lamia Zouaghi Zarrouk : membre

Jamel Fradi : membre.

2020S00530APSF1

Constitution d'une association

Le nom de l'association : Association de development Zrata Sarsoura

Siège social : Zrata délégation Boumerdes gouvernorat Mahdia.

Objectifs :

- Contribuer au développement de la région et établir les valeurs de la citoyenneté comme pratique et comportement.

Le président de l'association : Ezzeddine Ben Khaled

Secrétaire général de l'association : Mohamed Difhallah

Trésorier de l'association : Mouldi Guessim

La date et le numéro du récépissé de dépôt :

17 janvier 2020 numéro 9396.

2020S00563APSF1

Constitution d'une association

Nom : Association d'empreinte d'espoir

Adresse : Gataya Kébili 4200

But de l'association : contribuer au développement et à la préservation de l'environnement

Le rapport d'inspection : N°11737 délivré le 15 novembre 2019

Fondateurs de l'association :

Président d'association : Mr Nawfel Jallouli

Secrétaire générale : Riheb Youssef

Trésorière : Fatma Mekki.

2020X00652APSF1

Constitution d'une association

Nom : Les Colombes

Lieu : Rue Amor Amami Maknesy 9140

Objectif : La participation au développement communautaire, et l'activité culturelle et le développement social et diffuser les valeurs morales et démocratiques aux individus et aux groupes.

PV de Constat : N°25468 le 24/01/2020 attaché par une correction d'erreur le 5/3/2020

Président : Chawki Miloudi

Secrétaire : Chihab Raddawi

Trésorier : Walid Zouidi.

Et 2 autres membres.

2020X00655APSF1

Constitution d'une association

Nom : Association de Médecine de Famille de l'Ariana

Siège : Résidence Meriem escalier n°1- Rue Fethi Zouhaier - Route de Raoued - Km 2 - Ariana.

Objet :

- La promotion et le développement de la médecine de famille

- La participation à l'établissement d'une collaboration avec la société civile, association médicale et non médicale, établissements publics et autres afin de promouvoir la médecine de famille.

- La participation à l'éducation médicale des citoyens.

Présidente : Mme Alia Koubaa

Secrétaire général : Kais Ben Salem

Trésorière : Hanen Torja.

2020401072APSF1

Homologation de résolutions

Avis

Suite à la deuxième assemblée générale du 6/4/2019 à résidence Slim Centre 2 à l'Hôtel Tej Marhaba Sousse Mr Colandane Noueiri a été nommé président du syndicat de copropriétaires de Slim Centre 2.

Un comité aidera le président du syndicat qui se compose de Mme Neila Belhaj Allah; Mr Zied Kassaa; Mr Sahbi Achour ; Nabil Youssef. Les charges de copropriété ont été fixées à 900 dinars pour chaque appartement.

2020S00548APSF2

Syndic de La Résidence Thalassa Hergla

Lotissement AFH la Corniche 4012 Hergla

M.Fiscal : 1203257J

M.CNSS : 319691-76

Suite au procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 29/12/2019 enregistré à la recette des finances de Sidi Bou Ali le 29/5/2020 sous le n°20700268 et Quittance n°M009129, il a été décidé l'approbation de :

- Annulation des décisions prises à l'assemblée générale du 29/7/2019

- La nomination d'un nouveau bureau qui se compose comme suit :

Bessaad Fethia : Présidente

Fakhfekh Neila : Secrétaire Générale

Bahri Riadh : Membre

Bachlaoui Brahim : Membre

Dahleb Samir : Membre

Ben Hessine Adel : Membre

Moncef Babay : Membre

Ben Nasr Nacira : Membre.

2020S00549APSF2

Tennis Club de Sousse

Dans le cadre de sa mise en conformité avec la réglementation en vigueur,

L'association Sportive «Tennis Club de Sousse»

Adresse : Avenue des catacombes - Bouhsina - Sousse, annonce que sa création remonte à 1963, a obtenu son visa n°3653 en date du 8 octobre 1964.

Elle a procédé à deux reprises à des modifications de ses statuts : en Mai 1984 et en Août 2011.

Le bureau directeur pour la législature 2017-2020 est constitué de :

Président : Hédi Guizeni

Vice-président : Farès Ghannouchi

Secrétaire général : Hosni Riani

Trésorier : Mohamed Mounir Trabelsi.

2020S00570APSF2

Syndic des copropriétaires de la Résidence Chahrazed,

Sis Cité Jardin Rue Ahmed Bayram - Sfax

Suivant le procès-verbal du 27 Juillet 2019 enregistré à la recette des finances route de Tunis le 12/02/2020 sous le numéro 20800468 reçu n°M015518 le syndic des Copropriétaires de la résidence Chahrazed s'est réuni et a abouti à l'élection de Monsieur Mohamed Aydi président du syndicat, Mr Mohamed Krida Trésorier et Mr Bilel Abed Secrétaire général.

2020X00658APSF2

«Syndicat des copropriétaires de l'immeuble YASMINE

Sis à route Teniour Km 6 - Chihia - Sfax

En vertu du PV de l'AGC de l'immeuble YASMINE, du 13 décembre 2013, enregistré à la recette des finances Chihia le 27 décembre 2013, sous le n°13800862, quittance M025841, le syndicat des copropriétaires de l'immeuble YASMINE est constitué, sis en route de Teniour km 6 - Chihia - Sfax.

Et en vertu du dit PV, et après les élections, le bureau syndical est composé de :

- Mr Zouari Slim : Président du syndicat

- Mr Zalila Bechir : Trésorier

- Mr Jraibi Bayram : Membre

- Mr Ben Salah Nabil : Membre

Le syndicat des copropriétaires de l'immeuble YASMINE entame ses travaux officiellement le 01 janvier 2014».

2020X00660APSF2

Renouvellement du bureau syndical des copropriétaires

de la Résidence Mirmar - Ennasr à l'Ariana

En vertu du PV de la 2è AG des copropriétaires de la Résidence Mirmar - Ennasr à l'Ariana tenue le 02 mars 2020 documentée selon le constat de l'huissier notaire sous le n°38570 enregistré à la Recette des actes judiciaires le 6 mars 2020 et selon la décision municipale n°1701 de la Municipalité de l'Ariana en date du 22 juin 2020, il a été convenu la création d'un nouveau bureau syndical de la résidence constitué par messieurs : Sami Ben Larbi : Président - Abderraouf Jemal : Secrétaire Général - Hassen Ferchichi : Trésorier - Abdessattar Triki : Membre.

2020401118APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Cabinet Maître Kamel Ben Fredj

Avocat à la cour de cassation

27 Bis, Rue de Liban Tunis

Tel : 71 280 156

Fax : 71 280 092

MF : C 818492

Partie poursuivante : BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE SA inscrite au R.C Tunis n°B167001997 son domicile élu au 27 bis, rue de Liban - Tunis.

Partie saisie : Habib Ben Amor Ben Aissia, CIN n°00488454, demeurant à 46 rue Abd Errahmen Ibn Arafa Menzah 6 Ariana.

Avocat poursuivant : Maître Kamel Ben Fredj, 27 bis rue Liban Tunis.

L'immeuble saisi : La totalité des parts indivises soient 2500/57880 parts revenant à titre de propriété à la partie saisie dans l'immeuble objet du titre foncier n°39845 Ariana dénommé «FEJ ERRIH» sis à Ariana d'une superficie totale 57880 parts. Il s'agit d'un terrain agricole.

Mise à prix : La mise à prix après remise de 40% est fixée à 22500dt000.

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu le lundi 27/7/2020 à 9 H et suivant à la chambre des criées au tribunal de première instance d'Ariana.

- La participation aux enchères ne peut se faire que par le biais d'un avocat et sur consignation du 1/3 du montant de la mise à prix et pour les étrangers il faut obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.

- La visite de l'immeuble peut se faire durant la semaine.

Pour de plus amples renseignements contacter l'Avocat poursuivant ou le tribunal de première instance d'Ariana.

2020T00493VEPA1

Vente aux enchères publiques

Après déduction de 40%

Cabinet Maître Boughazli Mustapha

Avocat à la cour de cassation

3 Rue Abderrahman Ibn Aouf Menzah 5 Ariana

Tel/Fax : 71.351.773

MF : 222720KAP000

1) Créancier poursuivant : S.T.B, S.A Inscrite au RC à Tunis sous le n°182331996, Représentée par son P.D.G, demeurant à Tunis rue Hédi Nuira. - En sa qualité de créancier hypothécaire.

2) Le débitrice principale : SOCIETE EQUIPEMENT MEDICAL "MIDEQ" SA RC : 160442000B ; 16 Rue Barcelone Borj Louzir Ariana /72 rue Bulgarie Mornag Ben Arous /Rue Hédi Chaker 41 Ben Arous.

3) Mr. Abdelkrim Allagui CIN 07002318 demeurant Allalagua - Mornag - Ben Arous.

4) Avocat poursuivant : Maître Boughazli Mustapha, Avocat à la cour de cassation, 3 rue Abderrahman Ibn Aouef Menzah 5 Ariana.

5) L'immeuble mis en vente : TF n°204 Ben Arous.

Ce sont des parts indivises situées à l'ouest de la route régionale n°35 reliant Mornag et Bouficha. C'est une villa de 169 m² couverte pour habitation d'une superficie totale de 737.622 m² de la totalité de 34500 m².

6) Le prix de vente : Le prix de la vente est fixé à 241.393.300 dt outre les dépenses de poursuites qui seront fixés le jour de l'audience.

7) Le tribunal : la vente aura lieu devant le tribunal de 1ère instance de Ben Arous le jeudi 30 juillet 2020 à 9 h du matin.

L'immeuble peut être visité chaque jour.

2020R01378VEPA1

Vente aux enchères publiques

Après déduction de 40%

Cabinet Maître Boughazli Mustapha

Avocat à la cour de cassation

3 Rue Abderrahman Ibn Aouf Menzah5 Ariana

Tel/Fax : 71.351.773

MF : 222720KAP000

1) Créancier poursuivant : S.T.B, S.A Inscrite au RC à Tunis sous le n°182331996, Représentée par son P.D.G, demeurant à Tunis rue Hédi Nuira. - En sa qualité de créancier hypothécaire.

2) Le débiteur principal : Mr. Khaled Ben Saied El Kobbi, Entrepreneur CIN 01011027 demeurant El Menzah 9B 21 Rue 7313 - Tunis

3) Avocat poursuivant : Maître Boughazli Mustapha, Avocat à la cour de cassation, 3 rue Abderrahman Ibn Aouef Menzah 5 Ariana.

4) L'immeuble mis en vente : TF n°45947 Tunis

Ce sont des parts indivises situées à Borj Touil près du Centre Commercial "GEANT" situé au niveau de la route n°8 reliant Tunis et Bizerte d'une superficie de 60000 parts de 136050 parts sa vocation actuelle agricole et viabilisée en Lots pour Habitation non agrée.

TF n°46674 Tunis

Ce sont des parts indivises situées à La Soukra sa superficie et de 1443.6663 parts, l'accès au lot par la rue Nouiri par la route de la Soukra Sidi Fraj.

TF n°50263 Tunis

Ce sont des parts indivises situées à Bounaoura près Sijoumi au Gouvernorat de Tunis au niveau de la route n°37 reliant Tunis à Bir Mcherga; C'est un terrain agricole d'où le propriétaire possède 51642.5 parts le 1/11/2006 et la même superficie le 17/2/2010.

5) Le prix de vente : Le prix de la vente est fixé à 4.050.000.000 dt pour le TF n°45947 et 416.789.912 d pour le TF 46674 Tunis et 1.239.420.000 d pour le TF 50263 Tunis outre les dépenses de poursuites qui seront fixées le jour de l'audience.

6) Le tribunal : la vente aura lieu devant le tribunal de 1ère instance d'Ariana le lundi 27 juillet 2020 à 9 h du matin.

L'immeuble peut être visité chaque jour.

2020R01379VEPA1

Vente aux enchères

(Après réduction du prix introductif de 40%)

Me Neggazi Jamel

Avocat

Avenue de la République - Grombalia

MF : 1191194/V/P/000

Tél : 72.214.173

Le créancier demandeur de la poursuite judiciaire : La banque AMEN BANK, une société anonyme, en la personne de son représentant légal, inscrite au registre de commerce relevant du tribunal de première instance de Tunis, sous le n°176041996B, son siège social sis à Av. Mohamed V - Tunis (en sa qualité de créancier nanti).

Le débiteur assigné de la saisie : Elyes Ben Habib Makni, entrepreneur, titulaire de la CIN numéro 07255490, domicilié au numéro 4 Rue 1817 - Cité 2 Mars Ettadhamen - l'Ariana (en sa qualité de débiteur hypothécaire).

L'avocat chargé de la poursuite : Maître Neggazi Jamel, avocat prés la cour d'appel, son étude sise à Av. de La République - Grombalia - Nabeul.

Désignation du bien immobilier objet de la saisie :

Le bien immobilier objet de la vente est sous la forme de parts à l'indivision dont la superficie est de 252 m², relevant du titre foncier numéro 45139 l'Ariana, sis à la rue Effa numéro 6 bis - Cité 18 Janvier - Cité Ettadhamen - l'Ariana, sur lequel est bâtie une villa, entourée d'une clôture bâtie, avec un petit jardin à la façade, composée d'un rez-de-chaussée aménagé en tant que garderie scolaire dénommée «Renad», ayant une entrée

indépendante et comprenant un balcon avant indépendant, une chambre, une salle d'animation pour enfants, une salle de jeux, des toilettes, une cuisine, un séchoir arrière non couvert et un garage pour la voiture, tandis que le premier étage, a lui aussi une entrée indépendante, ouvrant sur des escaliers en marbre menant à cet étage, qui comprend un hall, un salon, une salle à manger, une salle de bain, une cuisine, une chambre destinée à la lingerie, 2 chambres à coucher et des escaliers qui mènent au toit. En général l'état du bâtiment est passable, les plafonds sont en dalle, les murs sont en briques, le parterre est en carrelages, les fenêtres sont en bois et le grillage est en fer pour le rez-de-chaussée et en aluminium pour le premier étage, équipé d'électricité, d'eau potable et d'un climatiseur au premier étage.

Le prix d'ouverture du bien immobilier à vendre :

Le prix est de cent vingt six mille quarante deux dinars et 840 millièmes (126 042dt840) ainsi que les frais légaux pour la première audience et le frais de la deuxième audience.

Date et lieu de l'enchère : Le lundi correspondant au vingt sept juillet deux mille vingt (27/7/2020) près l'arrondissement des ventes immobilières du tribunal de première instance de l'Ariana à partir de neuf heures du matin.

Conditions de visite du bien objet de la saisie :

Le bien objet de la vente peut être visité tous les jours. Afin de consulter le cahier des charges, vous pouvez contacter le greffe du tribunal de première instance de l'Ariana ou l'avocat chargé de la poursuite. Pour participer à l'enchère, il faut déposer le 1/3 du prix d'ouverture à la trésorerie générale de la Tunisie ou présenter un chèque certifié solvable ou une garantie bancaire irrévocable et charger un avocat à cet effet. Quant aux étrangers, ils doivent obtenir l'autorisation du gouverneur.

2020R01406VEPA1

Vente aux enchères publiques

Le poursuivant : L'ARAB TUNSIEN BANK (ATB) poursuite et d'élégance de son représentant légal demeurant au siège social de l'ADR 5 rue Talleyrand 1002 Tunis - Tunis son registre de commerce n°B167001997.

Avocat poursuivant : Maître Dalenda Aouem Sahnoun Avocate demeurant au 1 bis rue de Luxembourg Tunis.

Le débiteur principal : société de Commerce Général «NAIMI TRADING» demeurant à avenue Farhat Hached Carthage - route Medjez el bab km 5 Zahrouni RC B012372008 MF : 1043845J/P/M/000.

La partie saisie : Mr Mohamed Naimi titulaire de la CIN n°02139498 demeurant au 1 rue Farhat Hached Carthage -1 rue 13 Août 1956 Salambo Tunis - route Medjez el Bab km 5 Zahrouni.

Objet de la vente : le terrain objet du titre foncier n°583562 Nabeul dénommé «HELIA III» sis à Chrifat Sliman Nabeul, d'une superficie globale de 1330 m².

Mise à prix : Vingt deux mille trois cent quarante quatre Dinars (22.344dt000) après rabaissement de 40% du prix initial.

Date et lieux de l'adjudication : Lundi 20 juillet 2020 à 9 heures du matin devant la chambre des criées au tribunal de 1ère instance de Grombalia sis à Grombalia.

Visite des lieux : La visite des lieux peut se faire tous les jours pendant l'horaire administratif.

Consultation du cahier des charges : Peut se faire au greffe du tribunal de 1ère instance de Grombalia et au cabinet de l'avocate poursuivante.

N.B : Nul ne peut participer à l'adjudication qu'après avoir obtenu l'autorisation de Mr le gouverneur de Nabeul car les parts indivises se trouvent dans une zone d'intervention de l'Agence Foncière Agricole et ce conformément à l'article 2bis de la loi n°29 de l'année 2000 daté du 6/3/2000, et avoir consigné le tiers de la mise à prix par l'intermédiaire d'un avocat et pour les étrangers il faut obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.

2020R01418VEPA1

Vente aux enchères publiques

1- Le créancier saisissant : Najet Romdhani, domiciliée à Beni Temim à côté de la compagnie Chargui de gaz de Rakkada à Kairouan.

2- Le débiteur saisi : Radhouane Ben Mohamed Sayed Romdhani, domicilié à Beni Temim à côté de la compagnie Chargui de gaz de Rakkada à Kairouan, titulaire de la carte d'identité n°02033916.

3- L'avocat poursuivant : Maître Lotfi Meherzi, avocat à la cour de cassation, étude sise rue Abou el Kacem Chebbi à Kairouan, Identifiant fiscal 632223/D.

4- Le bien immobilier objet de la saisie :

7500 mètres carrés en indivision d'un terrain constructible non aménagé à El Bourgi à Kairouan à la propriété du débiteur d'une superficie totale de 10138 mètres carrés.

Les parts en indivision saisies sont délimitées :

Du nord : par un espace séparateur de la route suivie par la route de ceinture dans la partie qui relie El Bourgi et El Mansoura,

De l'est : par le terrain d'Ali Ben Ben Mohamed Nhari,

De l'ouest : par le terrain de Moncef Ben Mohsen Romdhani,

Et du sud : par le terrain à la propriété des héritiers de Bedoui.

5- La mise à prix : Le prix est fixé à trois cent mille dinars (300000 dinars) selon l'estimation de l'expert Mohamed Abderrazak Trad.

6- Date de l'adjudication et le tribunal devant lequel l'adjudication aura lieu.

L'adjudication aura lieu le lundi 20/7/2020 à la direction des ventes immobilières du tribunal de première instance de Kairouan à partir de huit heures trente.

7- Visite : Le bien immobilier peut être visité tous les jours de la semaine. Pour plus d'informations, contactez l'étude de Maître Lotfi Meherzi, avocat à Kairouan pendant les heures de travail administratives.

2020S00552VEPA1

Vente aux enchères publiques

Poursuivant :

Banque Internationale Arabe de Tunisie SA en la personne de son représentant légal, demeurant Avenue Habib Bourguiba n°70/72 Tunis Immatricule RNE n°000110F Tunis en sa qualité de créancier saisissant.

Partie saisie : Monsieur Houssem Ben Taoufik Ghadhab, titulaire de la CIN n°06867644 demeurant à Moknine rue de Monastir.

Avocat poursuivant :

Maître Imad Eddine Chebaane, Avocat à la cour de cassation, Boulevard Ibn Badiss Khezama Sousse, Code T.V.A : 373 343 S/A/P/000.

Immeuble saisi :

La totalité de la propriété nommée "EL ONS" objet du Titre Foncier n°53716 Monastir consistant en un terrain nu destiné à la construction d'une superficie de 390 m², situé à l'angle rue Ahmed Toufik Madani et rue Carthage Moknine.

Date et lieu de l'adjudication :

Tribunal de première instance de Monastir le 29/7/2020 à 9h.

Mise à prix :

Deux cent deux milles huit cents dinars (202.800,000D) avec les frais et honoraires taxés.

Observation :

L'immeuble peut être visité tous les jours de 10 à 17 heures.

Ne peut participer aux enchères que les personnes ayant consignés le tiers de la mise à prix.

2020S00561VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Partie poursuivante : la SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE en la personne de son représentant légal demeurant à son siège social sis rue Hédi Nouira Tunis.

Partie saisie :

La Société de Production agricole de Teboulba SOPAT, en la personne de son représentant légal demeurant à son siège social sis à la zone industrielle de Teboulba.

Avocat poursuivant : Maître Adel Mabrouk, route touristique, Hammam Sousse MF : 371670/X

Désignation de l'immeuble saisi : la totalité du titre foncier n°16372 Monastir d'une superficie de 11880 m² dénommé «karmet el effa» sis à la route du Moknine Teboulba.

Mise à prix : La mise à prix est fixée à la somme de 3 717 600 DT 000 auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication.

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le mercredi 29/7/2020 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Monastir.

Conditions de visite de l'immeuble :

Chaque jour de à 9 H à 17 H.

2020S00565VEPA1

Vente aux enchères publiques

sur saisie immobilière

Partie poursuivante : la SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE en la personne de son représentant légal demeurant à son siège social sis rue Hédi Nouira Tunis.

Partie saisie :

La SOCIETE Société Agro-Frech, en la personne de son représentant légal demeurant à son siège social sis rue Ibn Sina n°24 Monastir.

Avocat poursuivant : Maître Adel Mabrouk, route touristique, Hammam Sousse.

Désignation de l'immeuble saisi : la totalité des parts indivises qui sont de l'ordre de 8442/ 8850 parts du titre foncier n°77 Monastir d'une superficie de 8850 m² dénommé «ERRMADA» sis à Sahline.

Mise à prix : La mise à prix est de 1 233 772 DT 067 auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication.

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le mercredi 29/7/2020 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Monastir.

Conditions de visite de l'immeuble :

- Chaque jour de 9 H à 17 H.

2020S00566VEPA1

Vente d'un fonds de commerce

Maître Abid Nizar

Huissier de justice

Rue des Jasmins Imm Soprillam

Bureau n°106 Sousse

Tel : 73 202 501

Fax : 73 202 502

M.F : 646240C/P/000

Créancier demandeur de poursuite : Najwa Bent Mohamed Habib Atigue non inscrite au Registre National des Entreprises, Titulaire de la C.I.N n°05532665, demeurant au 11, Rue Bechir Bouraoui - Sousse.

Avocat poursuivant : Maître Amel Dhaouii avocate demeurant à Rue 22 Janvier Imm ESSAADA Sousse.

Débiteur saisie : ECOLE PRIMAIRE PRIVEE «KID'S PARADI» SARL, Inscrite au Registre National des Entreprise sous le n°1403955S, demeurant à Rue Moez Ibn Badis Imm zayatine Khezama ouest - Sousse

Titre exécution : - expédition exécutoire n°62029 de jugement de court de 1ère instance de Sousse du 4/6/2018 ordonnant la vente de fonds de commerce sis à Rue Moez Ibn Badis Imm zayatine Khezama ouest - Sousse.

- Ordonnance sur requête n°85183 du 13/5/2019.

Le fonds de commerce objet de la vente : C'est un fonds pour le commerce d'une Ecole primaire privée crèche et jardin d'enfants connue sous le nom «KID'S PARADI» revenant a la propriété de la débitrice avec tous ses éléments qui consistent ce qui suit.

Les éléments corporels : la clientèle l'achalandage le droit au bail l'enregistrement Inscrit au Registre National des Entreprises sous le n°14039558.

Les éléments corporels : ensemble de biens utilisé dans le fonds cités au cahier de charge.

Mise à prix : quatre vingt treize mille quatre cent trente six dinars (93.436d000).

- Les éléments corporels : 76.600d000.

- Les éléments incorporels : 16.836d000.

Les frais : les frais de vente sont à la charge de l'acheteur.

Date et lieu de la vente : le 14/7/2020 à partir de 10h du matin au siège du fonds de commerce sis à Rue Moez Ibn Badi Imm Zayatine Khezama ouest - Sousse.

Toute personne peut visiter le fonds et consulter le cahier des charges auprès de huissier de justice durant la semaine.

La visite du fonds : Pour toute personne qui veut participer à la vente doit consigner 10% du prix suivant un chèque certifié ou en espèce de Huissier de justice.

L'adjudication ne sera prononcée que lors de paiement du prix et des frais suivant un chèque certifié ou en espèce.

2020S00567VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière d'un terrain matriculé

Bureau Maître Mokhtar Hajlaoui

Avocat à la cassation

Rue Habib Bourguiba, Immeuble Debbash Sidi Bouzid

Tél/Fax : 76 634 742

Q/477067

La vente aura lieu le lundi 28/7/2020 à partir de 9h de matin à la salle des enchères publiques auprès du tribunal de première instance de Sidi Bouzid.

Le poursuivant : Maître Mokhtar Hajlaoui Avocat à la cassation titulaire de la CIN n°04344423 au nom du créancier Nabil Ben Fradj Arfaoui, travailleur et demeurant à 18 rue La Terre, Nozhet Soltan, Borj Sedria, Tunis.

- Le poursuit : Khaled Ben Mohamed Ben Abdallah Mhamdi, travailleur demeurant à Sebbala Sidi Bouzid.

- L'immeuble saisi : l'ensemble de 485 parts de l'immeuble nommé «Salama» objet du titre foncier n°27335 Sidi Bouzid situé à Sebbala Sidi Bouzid, il s'agit d'un terrain agricole portant le n°95, d'une superficie de 7415 m², comprenant des oliviers productives et une maison délaissée auprès d'un giratoire.

Mise à prix : La mise à prix de L'immeuble saisi est fixée à vingt neuf mille sept cent dinars (29700d) plus les frais juridiques.

NB : Vous pouvez visiter l'immeuble à vendre tous les jours aux heures du travail.

Pour plus renseignement, contactez le cabinet Mokhtar HajIaoui avocat à la cassation, rue Habib Bourguiba, Imm. Debbech, avenue Sidi Bouzid.

2020X00668VEPA1

Vente aux enchères publiques

Maître Marouani Sami

Avocat à l'appel

13 Bis Avenue de la République Béja

Tél : (+216) 78 442 326

Fax : (+216) 78 442 326

marouani-sami@gmail.com

M.F : 1209954/E

Le saisissant : la société générale de pneu SARL, I.U 19802Y, le siège social est à : l'avenue Tahar El Haddad, Béja.

Le saisi : Hassen Ben Salem Ghzaiel, demeurant à l'ancienne zone industrielle route Ain Drahem Tabarka

L'avocat saisissant : Marouani Sami 13 Bis 2ème étage avenue de la république Béja sud Béja 9000.

La désignation de l'immeuble saisi : La totalité de l'immeuble objet du titre foncier n°2277 Mehdia surnommé «Hasni», d'une superficie totale de 42 ares et 69 centiares, située à Chebba Gouvernorat Mahdia et constitué d'une seule parcelle n°1, ses limites sont :

- Nord : l'immeuble des héritiers Ben Massoud.

- Sud : rue goudronnée dérivée du boulevard la Libye.

- Est : l'immeuble des héritiers Mansour Ambiya.

- Ouest : l'immeuble des héritiers Mohamed Mkacher et l'immeuble de Abd Laziz Ben Hssine.

La mise à prix : Trois cents cinquante deux mille cent quatre vingt quinze dinars et 500 Millimes.

La date et le lieu de l'adjudication : le mercredi 29/7/2020 à 9 h au tribunal de première instance de Mahdia sis à rue Taieb Mhiri Mahdia 5100.

Les conditions dans lesquelles l'immeuble peut être visité : tous les jours du 08h à 18:00.

N.B : la consultation du cahier des charges peut se faire tous les jours (horaires de travail) au greffe du tribunal de première instance de Mahdia et à l'étude de l'avocat saisissant.

2020401091VEPA1

Licitation

Maître Jerbi Noureddine

Avocat près la cour de cassation

23, rue Cyrus le Grand - Tunis

Tel : 71 836 434 - 71 835535

Fax : 71 834 093

MF : AP000/0186316V

Poursuivants :

1- Abdallah Ben Abbes Ben Haj Yahia (CIN 00471435)

2- Nawfel Ben Noureddine Ben Sadok Ben Haj Yahia (CIN 00313020)

3- Riadh Ben Noureddine Ben Sadok Ben Haj Yahia (CIN 00313020) et son épouse Lamia Chahed (CIN 07045449)

4- Kais Ben Noureddine Ben Sadok Ben Haj Yahia (CIN 07281467)

5- Ons Bent Noureddine Ben Sadok Ben Haj Yahia (CIN 08302680)

6- Eya Bent Noureddine Ban Sadok Ben Haj Yahia (CIN 07406905)

7- El Adel Ben Baaziz Ben Abbes Ben Haj Yahia (CIN 00469692)

8- Foued Ben Baaziz Ben Abbes Ben Haj Yahia (CIN 00307792)

9- Zohra Bent Bechir Ben Kacem Karkour (CIN 00475221)

Elisant tous domicile chez leur avocat Maître Jerbi Noureddine au 23 rue Cyrus le Grand 1002 Tunis.

Avocat poursuivant : Maître Noureddine Jerbi, Avocat à la cour de cassation demeurant à Tunis 23 Rue Cyrus le Grand Tunis 1002 - MF : 0186316V

Partie poursuivie :

1- Carnavale Maria Angela

2- Carta Franca dite Joséphine

3- Carta Térésa

4- Carta Anna

5- Carta Pierre

6- Carta Jeanne épouse Huder Ernest

7- Almanza François

8- Almanza Ida.

Demeurant tous à la délégation de Bab Bhar Tunis selon l'article 385 du CDR.

Immeuble licité : La totalité de l'immeuble dénommé «Santa Lucia III» objet du titre foncier n°133568 Tunis sis au 48 rue Farhat Hached Tunis d'une contenance de 510 m² consistant en un lot de terrain sur lequel est édifié un bâtiment composé d'un RDC abritant quatre locaux à usage commercial et de trois étages composés de cinq appartements chacun à usage d'habitation occupés par des locataires.

L'état du bâtiment est de moyen à médiocre pour vétusté et manque d'entretien. Il est équipé de tous les services. Référence de l'inscription le 27/11/1942 (Dépôt : B volume : 15 - N°1326 et de 132511 à 1325/8).

Mise à prix : Un million trois cent quatre vingt et un mille sept cent quatre dinars 552 millimes (1.381.704d552).

Date d'audience : Mardi vingt huit juillet deux mille vingt (28/7/2020) à 9H du matin et heures suivantes par devant la chambre des ventes immobilières du Tribunal de Première Instance de Tunis sis au Palais de Justice rue Bab Benat Tunis.

Visite des lieux : la visite des lieux ainsi que la consultation du cahier de charges déposé au cabinet de l'avocat ou au greffe du tribunal peut se faire tous les jours aux heures de travail. Tout enchérisseur intéressé doit consigner le tiers de la mise à prix ou présenter à l'audience un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable. S'il est étranger, il doit obtenir l'autorisation administrative préalable.

2020401105VEPA1

Avis aux créanciers

Avis aux créanciers

Avis de distribution des deniers

La décision du Juge des deniers auprès du tribunal de première instance de Médenine le 3/6/2020 affaire n° 81/2020 pour l'ouverture des procédures de distribution des montants des deniers de (407 730.000 D) consignés à la caisse des dépôts et de consignation le 9/5/2019 quitus M055426 et selon certificat de dépôt délivrer par la caisse des dépôts et de consignation en date du 24/01/2020 et suite à la requête faite par maître Hedi Boukchim avocat demeurant rue Salah Ben Youssef Houmt Souk Djerba pour le compte de Hafed Melek.

Et en application de l'article 468 du cpcc qui dispose "dans les trente jours de la publication au journal officiel de l'insertion ou de la réception de la lettre recommandée tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit à peine de forclusion produire ses titres de créance au greffe du tribunal avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant cette demande énoncera les causes de préférence de la créance s'il y a lieu".

2020T00508VEPA2

Distribution du nombre de 2014

Le greffier de la chambre de distribution du tribunal de première instance de Tunis annonce qu'il sera procédé à la distribution de la somme de 14 423 435 consignée à la caisse de dépôt et consignation à la trésorerie générale de Tunisie en date du 28/5/2019 en vertu du récépissé n°M001984 à la diligence du maître Idoudi Mokhtar pour le compte de Masoud Kachim contre la Sté Rahma transport et la CNSS en vertu duquel une affaire de distribution a été enrôlée sous le n°2014.

Ainsi tout créancier éventuel doit présenter ses titres de créance au greffe du tribunal sus indiqué dans les trente jours suivants cet avis sinon il est déchu de son droit de poursuites.

L'art 468 du cpcc stipule «dans les trente jours de la publication au journal officiel de l'insertion ou de la réception de la lettre recommandée tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit à peine

de forclusion produire ses titres de créances au greffe du tribunal avec une demande de collocation d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant.

Cette demande énoncera les causes de préférences de la créance s'il y a lieu les publications indiquées aux articles précédents doivent indiquer les textes concernés sous peine de nullité.

2020R01395VEPA2

Liquidation de l'héritage de Frej Bedoui Soussi

Avenue Ibn Sina, Route Corniche Monastir

En vertu de l'ordonnance sur requête n°67767 émise par le tribunal de 1ère instance de Monastir le 9/3/2020 il a été décidé la liquidation de l'héritage de Frej Soussi et la nomination de l'expert Abdellatif Gatti liquidateur, sise son étude à Ksar Helal 196, Avenue Habib Bourguiba. Les oppositions, sont acceptées à son bureau dans un délai d'un mois à partir de la date de publication.

Le présent avis a paru au journal Echourouk et au journal Le Quotidien en date du jeudi 19 mars 2020.

2020S00437VEPA2

Appel d'offres pour la vente d'un terrain nu

Sis à Ghar Tbiba Hiboun - Mahdia

En vertu d'une décision rendue sous le n°629 en date du 17 juin 2020 par Mr. le juge commissaire du tribunal de première instance de Mahdia, Mr. Ismail Sbai, en sa qualité de syndic aussi bien de la société Entreprise Bâtiment Yassine S.A.R.L, MF : 0899698 n, que de Mohamed Ben Mahmoud Chouk, informe le public qu'il se propose de céder par voie d'appel d'offres suivant un cahier des charge un terrain nu non immatriculé d'une superficie de 350 m² sis à Ghar Tbiba Hiboun - Mahdia.

Toute personne désirant participer à cet appel d'offres pourra visiter ledit terrain après avoir retiré le cahier des charges contre paiement de 100 dinars.

Le dernier délai pour l'envoie des offres est fixé au 23 juillet 2020. Pour plus de renseignements, veuillez appeler le 53 892 070.

2020S00555VEPA2

Nomination d'un administrateur judiciaire

Selon la décision de tribunal de 1ère instance de Gabès du 10/6/2020 il a été nommé Mr Dahmani Mohamed Houcine administrateur judiciaire de la société Gama sise à rue Abou Kacem Chebbi à la place de Mr Amine Abdelwahed.

2020X00666VEPA2

Distribution de deniers

Suite à la décision du juge de distribution des deniers et classement des créanciers auprès du tribunal de première instance de la Mannouba datant du 02/8/2019 qui déclare l'ouverture des procédures de distribution des deniers dans le cadre de l'affaire n°111 et en application des dispositions de l'article 466 du code des procédures civiles et commerciales, le greffier du tribunal déclare qu'il y aura distribution des deniers inhérents de la vente des biens immeubles la société JUTEX qui sont d'un montant de sept cent quatre vingt un milles dinars (DTN 781.000,000) d'après le reçu n°R000665 datant du 01/02/2016 et le certificat de dépôt n°16067 datant du 17/7/2019.

Ceci suite à la demande de distribution des deniers présentée par Maître Hatem Yahyaouj au profit de son client Mahmoud Mejri contre : 1/ Caisse nationale de sécurité sociale en la personne de son représentant légal, 2/ Union bancaire du commerce et industrie en la personne de son représentant légal, 3/ L'arabe pour le recouvrement en la personne de son représentant légal qui remplace la banque arabo-tuniso-libyenne pour le développement et le commerce extérieur en la personne de son représentant légal, 4/ Recette fiscale d'El Menzah 6 en la personne de son receveur, 5/ Recette fiscale de cité El Mahrajene en la personne de son receveur, 6/ Recette fiscale de la Mannouba en la personne de son receveur 7/ Société JUTEX en la personne de son représentant légal, inscrite au registre du commerce auprès du tribunal de première instance de la Mannouba sous le numéro 35854.

Donc, tout créancier voulant participer à la distribution des deniers doit présenter les justificatifs de sa créance dans le délai de trente jours qui suivent la publication au journal officiel où il se trouvera déchue de son droit de participation.

Ainsi l'article 466 du code des procédures civiles et commerciales dispose que : «Tout créancier voulant participer à la distribution des deniers doit présenter les justificatifs de sa créance dans le délai de trente jours qui suivent la publication au journal officiel ou la réception d'une lettre recommandée où il se trouvera déchue de son droit de participation, comme il doit présenter une demande de distribution par le biais d'un avocat dont son cabinet sera un domicile élu du créancier et la demande de distribution doit stipuler, s'il est nécessaire, les raisons qui privilégie sa créance par rapport aux autres. Tous les avis, publications et avertissement stipulés par les deux articles qui précèdent doivent citer les dispositions de cet article sous peine de nullité».

2020401085VEPA2

Clôture de liquidation de l'association de sauvegarde

des monuments de Sidi Bou Said

Suivant ordonnance sur requête émanante de Madame le juge

commissaire au tribunal de première instance de Tunis en date du 22/6/2020, il a été décidé la clôture de liquidation de l'Association de sauvegarde des monuments de Sidi Bou Said.

2020401114VEPA2

Jugement déclaratif de faillite

Société XATAM

Société anonyme

R.C : B01198342012

MF : 1270113S

Siège social : 20 Avenue Habib Bourguiba Mégrine Ben Arous

En vertu du jugement n°300/2019 rendu par le tribunal de première instance Ben Arous le 10/3/2020, il a été déclaré la faillite de la société XATAM avec tout ce qui en résulte juridiquement.

Le tribunal a également nommé Madame Sondes Ouni entant que Juge-commissaire et Monsieur Ezzeddine Habib entant que syndic de la faillite tout en ordonnant de mettre les scellés ou il est nécessaire, de faire publier ce jugement conformément à la loi, et de faire enregistrer et insérer ce jugement au centre national de registre des entreprises.

Il appartient aux créanciers de présenter dans un délai de 15 jours à partir de cette publication, leurs dettes ordinaires et privilégiées ainsi que les garanties, au syndic de faillite conformément à la loi, soit directement contre décharge à son bureau sis au 8, rue de Koweït Lafayette 1002 Tunis, soit par lettre recommandée avec accusé de réception à son adresse de correspondance : RP n°315 Tunis Hachade 1049.

2020401116VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocations à l'AGO

SOCIETE DE DISTRIBUTION DES ARTICLES DE CONDITIONNEMENT

S.A. «SODIAC EMBALLAGES»

Au capital de 1.000.000 TND

Siège social : Zone Pétrolière 2040 Radés

MF : 26402C/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la S.A. SODIAC EMBALLAGES sont convoqués en assemblée générale ordinaire le jeudi 23 juillet 2020 à 11 heures dans les locaux de Monsieur Habib Belaïd, commissaire aux comptes, sis à 13 rue des Juges, 2ème étage, bureau 8, Menzah 6 - 2091 Ariana aux fins de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Présentation de la situation générale au sein du groupe et information sur la date de tenue de l'AGO annuelle situé postérieurement à la date butoir légale.

2) Lecture et approbation du rapport de gestion 2019 du Conseil d'Administration à l'AGO.

3) Lecture du rapport spécial et du rapport général du commissaire aux comptes et approbation de l'ensemble des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2019.

4) Approbation des conventions faisant l'objet du rapport spécial.

5) Quitus individuels aux administrateurs.

6) Affectation du résultat 2019 et fixation du montant du dividende à verser.

7) Fixation des jetons de présence à verser au titre de l'exercice 2019.

8) Délégation de pouvoirs à donner au porteur du procès-verbal de l'AGO pour les modalités de publicité et d'enregistrement.

2020R01404SANB3

Convocation à l'assemblée générale annuelle des actionnaires exercice 2019

Société Touristique "LA GAZELLE" S.A

MF : 007992/G/A/M/000

R.C : B158821996

Messieurs les actionnaires de la société Touristique «LA GAZELLE», sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le 21 juillet 2020 à 9 heures au siège social de la société sis au Marché du Gros Bir Elkassaa, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion du conseil d'administration et des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2019

- Approbation s'il y a lieu des dits rapports

- Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2019

- Affectation des résultats de l'exercice 2019.

- Quitus aux membres du conseil d'administration

- Fixation du montant des jetons de présence.

- Pouvoirs pour formalités.

2020R01414SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

De la BANQUE TUNISO-LIBYENNE

Société anonyme

Au capital de 100.000.000 DT

Siège social : Boulevard de la Terre - centre Urbain Nord

Identifiant unique : D0033272

Le Conseil d'Administration de la Banque Tuniso-libyenne «BTL» a l'honneur de convoquer les actionnaires à prendre part à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le jeudi 9 juillet 2020 à 10H au siège de la Banque, boulevard de la terre - centre urbain nord, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clôturé le 31 décembre 2019.

2. Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice clôturé le 31 décembre 2019 de la Banque Tuniso-Libyenne.

3. Approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et des états financiers de la Banque Tuniso-libyenne relatifs à l'exercice clôturé le 31 décembre 2019.

4. Lecture du rapport de gestion relatif au groupement de sociétés de la Banque Tuniso-libyenne au titre de l'exercice clôturé le 31 décembre 2019.

5. Lecture du rapport des commissaires aux comptes relatif aux états financiers consolidés au titre de l'exercice clôturé le 31 décembre 2019.

6. Approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif au groupement de sociétés de la Banque Tuniso-libyenne et des états financiers consolidés au titre de l'exercice clôturé le 31 décembre 2019.

7. Quitus aux administrateurs.

8. Affectation des résultats.

9. Nomination de nouveaux membres.

2020R01428SANB3

Convocation des actionnaires à l'assemblée générale ordinaire du 15/7/2020

INTERNATIONALE MONASTIR SIDI MANSOUR SA

Au capital de 5 000 000 Dinars

Immeuble Khefacha R9 Stah Jabeur 5000 Monastir

M.F : 1097861C/A/M/000

N° CNSS : 535589-52

Les actionnaires de la société «INTERNATIONALE MONASTIR SIDI MANSOUR» sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 15/7/2020 à 10 h du matin, au siège social de la société.

- L'assemblée aura lieu à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport d'activité du conseil d'administration pour l'exercice 2019;

- Lecture du apport du commissaire aux comptes sur les états financiers de l'exercice 2019;

- Approbation des états financiers de l'exercice 2019,

- Affectation des résultats de l'exercice 2019 ;

- Approbation des conventions réglementées;

- Octroi du quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2019;

- Pouvoir pour accomplissement des formalités.

Les documents relatifs à cette assemblée sont mis à la disposition des actionnaires au siège social de la société.

2020S00553SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société NEW BODY LINE SA

Société anonyme

Au capital de 4.250.400 Dinars

Siège social : Avenue Ali Belhouane 5199 Mahdia Tunisie

RC : B186952000

MF : 701773/RAM/000

Mesdames, Messieurs les actionnaires de la société NEW BODY LINE sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le jeudi 16 juillet 2020 à 10h au siège de l'IACE rue du Lac Turkana 1053 les Berges du Lac Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2019.

2. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2019 et approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2019.

3. Approbation des conventions réglementées par les articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales.

4. Affectation du résultat 2019.

5. Quitus aux administrateurs au titre de l'exercice 2019.

6. Fixation des montants des jetons de présence.

7. Pouvoir au porteur, de copies ou d'extraits du procès-verbal pour accomplir les formalités et dépôts prescrits par la législation en vigueur.

Les actionnaires sont avisés que les documents destinés à cette assemblée sont tenus à leur disposition au siège de la société.

2020S00557SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

De la Société Touristique Marhaba Beach

Matricule Fiscal : 19948 RAM 000

Messieurs les actionnaires de la Société Marhaba Beach sont invités à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le mardi 21 juillet 2020 à 9h du matin à l'hôtel Royal Salem sise à Sousse afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Mise à jour des statuts suivant la législation en vigueur;

2) Questions diverses.

2020S00558SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

"North American Private University S.A

Capital 2 000 000 DT

Route de M'Harza Km 1.5 - Sfax

RC : B25223382011

MF : 1227356/P/A/M/000

Les actionnaires de la société sont convoqués à une assemblée générale ordinaire qui aura lieu le 15 juillet 2020 à 10 heures au siège social de l'institut, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Conseil d'administration pour l'exercice 2019.

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes pour l'exercice 2019.

- Approbation du rapport de gestion établie par le conseil d'administration pour l'exercice 2019,

- Approbation des états financiers au 31 décembre 2019,

- Affectation des résultats de l'exercice 2019,

- Approbation des conventions réglementées prévues par l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales et des autres opérations conclues avec les parties liées.

- Quitus aux membres du conseil d'administration et du président directeur général.

- Approbation du mandat des administrateurs,

- Nomination d'un commissaire aux comptes,

- Attribution de jetons de présence pour les membres du conseil d'administration,

- Questions diverses.

2020X00676SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires

SOCIETE D'ETUDES ET DE PROMOTION DE TUNIS SUD

S.A. au capital de 1.000.000 DT

52, Rue Ibn Charaf - 1002 Tunis

Messieurs les actionnaires de la Société d'Etudes et de Promotion de Tunis Sud sont invités à assister aux travaux de l'assemblée générale ordinaire, qui aura lieu le 16 Juillet 2020 à 11h au siège de la société sis au 52, Rue Ibn Charaf, belvédère 1002 Tunis, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport du conseil d'administration au titre de l'exercice 2019.

2- Lecture du rapport général du commissaire aux comptes relatif aux états financiers de l'exercice 2019.

3- lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les opérations prévues par les articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

4- Approbation des rapports et des états financiers de l'exercice 2018 et des conventions prévues par les articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

5- Affectation des résultats.

6- Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2019.

7- Approbation de la désignation du gestionnaire du conseil d'administration à partir du 30 avril 2020.

8- Accord de transfert d'une action dans le capital de la société

9- Renouvellement des mandats du président directeur général pour les années 2020-2021-2022.

10- Approbation de la désignation de deux nouveaux administrateurs

11- Déterminer les jetons de présence pour les représentants des entreprises publiques au conseil d'administration de la Société d'Etudes et de Promotion de Tunis Sud.

2020401084SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire

SOCIETE CONFISERIE DES AGHLABITES «SO.BO.CO»

Société anonyme

Au capital de 26.000.000 DT

Siège social Z.I. Ariana - Tunis

RNE : 0004310 E

Messieurs les actionnaires de la Société CONFISERIE DES AGHLABITES «SO.BO.CO» sont convoqués en assemblée générale ordinaire et extraordinaire le mardi 28 juillet 2020, à partir de 10 H à l'hôtel Continental Kairouan à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

Assemblée générale ordinaire :

- Examen du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion 2019.

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2019.

- Approbation du rapport du conseil d'administration, des états financiers de l'exercice 2019 et affectation des résultats.

- Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2019.

- Approbation des conventions visées par le code des sociétés commerciales.

- Fixation des jetons de présence alloués aux membres du conseil d'administration.

- Questions diverses.

Assemblée générale extraordinaire à l'issue de l'AGO :

- Augmentation du capital social.

- Modification des statuts et mise à jour conformément aux dispositions du code des sociétés commerciales.

2020401089SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Des actionnaires du 21-7-2020

Société Tunisienne de l'Industrie Laitière «STIL»

(En cours de liquidation)

Société anonyme

Capital : 17 000.000 dinars

Siège : Siège de la BNA rue Hédi Nouira

Matricule fiscal : 2428K/A/M/000

N° d'Affiliation CNSS : 35699-3

Suite à la décision de report de la réunion de l'assemblée générale ordinaire de la STIL en cours de liquidation, prévue initialement le 7-4-2020, Messieurs les actionnaires sont convoqués à la réunion du mardi 21-7-2020 à 10 h, au siège du liquidateur la BNA rue Hédi Nouira, 5ème étage, salle n°514 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du liquidateur relatif aux travaux d'avancement des opérations de liquidation de la STIL pour l'année 2018 et l'année -2019.

- Examen et approbation des états financiers de la société arrêtés au 31.12.2018 et 31.12.2019.

- Lecture du rapport du commissaire aux comptes relatif aux états financiers de l'année 2018 et l'année 2019.

- Quitus au liquidateur.

- Prolongation du mandat du liquidateur.

- Renouvellement de la mission du commissaire aux comptes.

- Questions diverses.

2020401092SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE NUTRIS CLINIQUE PASTEUR SA

Au capital de 20.000,000 Dinars

Matricule fiscal : 842437KAM000

Matricule CNSS : 00253337-70

Siège social : Centre Urbain Nord 1082 Tunis

Messieurs les actionnaires de la Société Nutris Clinique Pasteur sont priés d'assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mercredi 15 juillet 2020, à 16 heures au siège social de la société sis au Centre Urbain Nord 1082 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport d'activités du Conseil d'Administration sur l'exercice 2019.

2. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019.

3. Approbation du rapport d'activités du Conseil d'Administration et des états financiers de l'exercice 2019.

4. Affectation du résultat de l'exercice 2019.

5. Fixation des jetons de présence des membres de conseil d'administration.

6. Quitus aux administrateurs.

2020401095SANB3

Convocation à une assemblée générale ordinaire

CITY CARS

Société anonyme

Faisant appel public à l'épargne

COTEE AU MARCHE PRINCIPAL DE LA BOURSE DES VALEURS MOBILIERES DE TUNIS

Au capital social de 18.000.000 DT

Siège social : 31, Rue des Usines, Z.I Kheireddine - La Goulette, Tunis - Tunisie

Identifiant unique : 1017529 Z

Matricule fiscal : 1017529 Z/A/M/000

Matricule CNSS : 275042-47

Les actionnaires de la société CITY CARS sont convoqués à une assemblée générale ordinaire, prévue pour le mardi 21 juillet 2020, à neuf heures (9h) au siège social de la Société sis au 31, rue des usines, Z.I Kheireddine, la Goulette, Tunis - Tunisie, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Entérinement du dépassement du délai pour la tenue de l'assemblée générale ordinaire annuelle;

2. Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration ainsi que le rapport de gestion du Groupe City Cars relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2019;

3. Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers individuels, examen et approbation des états financiers individuels relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019;

4. Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019, examen et approbation des états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019;

5. Affectation des résultats relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;

6. Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes et approbation des conventions mentionnées à l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales et relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;

7. Quitus aux administrateurs relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;

8. Allocation des jetons de présence aux Administrateurs;

9. Ratification de la nomination provisoire de deux (2) administrateurs indépendants;

10. Information des actionnaires concernant les postes occupés par les administrateurs dans d'autres sociétés;

11. Autorisation accordée au Conseil d'Administration de la Société pour le rachat et la vente par la Société de ses propres actions pour réguler le cours boursier à la Bourse des Valeurs Mobilières; et

12. Pouvoirs pour formalités.

2020401098SANB3

Convocation à une assemblée générale extraordinaire

CITY CARS

Société anonyme

Faisant appel public à l'épargne

COTEE AU MARCHE PRINCIPAL DE LA BOURSE DES VALEURS MOBILIERES DE TUNIS

Au capital social de 18.000.000 DT

Siège social : 31, Rue des Usines Z.I Kheireddine - La Goulette, Tunis - Tunisie

Identifiant unique : 1017529 Z

Matricule fiscal : 1017529 Z/A/M/000

Matricule CNSS : 275042-47

Les actionnaires de la société CITY CARS sont convoqués à une assemblée générale extraordinaire, prévue pour le mardi 21 juillet 2020, à dix heures trente minutes (10h30) au siège social de la société sis au 31, rue des usines, Z.I Kheireddine, la

Goulette, Tunis Tunisie, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Adoption de nouveaux statuts mis à jour de la Société; et

2. Pouvoirs pour formalités.

2020401099SANB3

Convocation de l'assemblée générale ordinaire

SERVICOM INDUSTRIE SA

Société anonyme

Au capital social 8 150 000 DT

Siège social : 06 Cité Dalila 1er étage Jbel Ouest Zaghouan

Matricule fiscal : 1356300QAM000

R.C : B06129592014

Affiliation CNSS : 293273-42

Du procès-verbal de la délibération du conseil d'administration du 22 juin, il a été décidé de convoquer l'assemblée générale ordinaire le 22 juillet 2020 à 14H au siège de la société SERVICOM sise à 65 rue de l'énergie (8601) ZI Charguia 1 Tunis pour débattre de l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport d'activité de la société pour l'année 2019 ;

2. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes;

3. Approbation des états financiers de l'exercice 2019;

4. Affectation du résultat;

5. Quitus aux administrateurs;

6. Approbation des conventions prévues par l'article 200, 205 et 475 du CSC;

7. Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.

2020401107SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

MEDITERRANEAN GATE DEVELOPMENT COMPANY

Société anonyme

Au capital de 5.000.000 dinars

Siège social : Voie Z4, Saint Gobain, 2014 Mégrine - Tunis, Tunisie

Identifiant unique : 1056588/Z/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la Société MEDITERRANEAN GATE DEVELOPMENT COMPANY sont convoqués en assemblée générale ordinaire de la Société qui se tiendra le 22 juillet 2020 à 11 heures au siège de la société Dubai Holding Corporate Office, Umm Suqeim Raad, P.O. Box 66000, Dubai, Emirates Arabes Unis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation de renouvellement du mandat de la société Les Commissaires aux Comptes Associés - MTBF en tant que commissaire aux comptes de la société,

- Approbation de renouvellement du mandat d'un administrateur,

- Octroi des pouvoirs nécessaires pour l'accomplissement des formalités de publications légales.

2020401108SANB3

Convocation

MAGHREB FINANCE holding

Société anonyme

Capital social : 60.000.000 Dinars

Siège social : Immeuble Yasmine - Rue du Lac d'Annecy 1053 Les Berges du Lac

Identifiant : 1030710Z

Messieurs les actionnaires de la Société MAGHREB FINANCE holding, sont priés d'assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra au siège social Immeuble Yasmine, Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac, le 22 juillet 2020 à 10 heures en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2019,

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2019,

- Approbation s'il y a lieu, des états financiers arrêtés au 31/12/2019,

- Quitus aux administrateurs relatif à l'exercice 2019,

- Affectation du résultat de l'exercice 2019.

- Pouvoirs en vue des formalités.

2020401110SANB3

Convocation

CLINIQUE OPHTALMOLOGIQUE DE TUNIS

SA au capital de 10.769.000 Dinars

Siège social : Route X2 Cité El Khadra - Tunis

Les actionnaires de la CLINIQUE OPHTALMOLOGIQUE DE TUNIS sont convoqués au siège social sis à la Route X2 Cité El Khadra - Tunis, le 19 juillet 2020 à partir de 14 heures en assemblée générale ordinaire, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen et approbation du rapport du conseil d'administration sur la gestion des exercices 2017 et 2018.

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs aux exercices 2017 et 2018.

- Examen et approbation des états financiers des exercices 2017 et 2018.

- Affectation des résultats des exercices 2017 et 2018.

- Questions diverses.

Le présent avis tient lieu de convocation personnelle pour chaque actionnaire. Les documents et le projet de résolutions relatifs à l'assemblée sont à la disposition des actionnaires au siège de la société dans les délais réglementaires tels que prescrits par la loi.

2020401111SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire

ETABLISSEMENT BECHIR KHALFALLAH & Cie "EBK"

S.A au capital de 900.000 dinars

Siège social : Z.I Ariana Charguia 2

RNE : 0017682A

Messieurs les actionnaires de L'ETABLISSEMENT BECHIR

KHALFALLAH & Cie sont convoqués en assemblée générale ordinaire et extraordinaire le mardi 21 juillet 2020, à partir de 10 H au siège social de la société à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

Assemblée générale ordinaire à 10 H :

- Examen du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion 2019.

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2019.

- Approbation des dits rapports, des états financiers de l'exercice 2019 et affectation des résultats.

- Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2019.

- Approbation des conventions visées par le code des sociétés commerciales.

- Fixation des jetons de présence alloués aux membres du conseil d'administration.

- Questions diverses.

Assemblée générale extraordinaire à l'issue de l'AGO :

- Modification des statuts et mise à jour conformément aux dispositions du code des sociétés commerciales.

2020401113SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

AURASOLS.A

Au capital de 4 870 000 DT

RC : B2464992011

Identifiant Unique : 1194781X

CNSS : 345877-72

Messieurs les actionnaires de la société AURASOL SA, sont Invités à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le lundi 27/7/2020 à 9 heures au siège de la société Alternative Capital Partners sis à Immeuble Yosr - Appartements 9 & 10 - Rue du Lac Victoria - Les Berges du Lac - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Entérinement du retard de la tenue de l'assemblée générale ordinaire

2- Lecture du rapport du conseil d'administration sur l'acticité du Groupe AURASOL de l'exercice 2018

3- Lecture des états financiers individuels & consolidés du Groupe AURASOL de l'exercice 2018

4- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur les états financiers individuels & consolidés du Groupe AURASOL de l'exercice 2018

5- Approbation du rapport du conseil d'administration et des états financiers individuels de l'exercice 2018

6- Approbation des conventions visées par l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales

7- Approbation des états financiers consolidés du Groupe AURASOL de l'exercice 2018 8- Affectation du résultat de l'exercice 2018

9- Quitus aux administrateurs;

10- Renouvellement des mandats des administrateurs;

11- Pouvoirs pour formalités.

2020401115SANB3

DIVERS

Avis au public

Déclaration de perte de titre de propriété

Monsieur Mounir Ben Sadok Dabbech CIN n°00868577 déclare la perte de titre de propriété n°1947/10 pour le titre foncier n°8960 Zaghouan situé à la délégation d'El Fahs gouvernorat de Zaghouan.

2020T00491DIVD2

Avis

Maître Zaghouani Karima a disposé au nom de Nadia Galai une demande de mise à jour enrôlée sous le n°8485 au tribunal immobilier de Bizerte afin de mettre à jour des ventes au titre foncier n°35847 Bizerte.

Ainsi que l'immobilier cité sur le titre foncier ci-nommé est disposé pour Marcelle Doloras Bent Michel Ben Antoine Kanton a été acheté de Fatouma Bent Khemais Echikh.

Ainsi que Doloras Bent Michel Ben Antoine Kanton a vendu pour son propre et au nom des ses enfants de son mari décédé Hamda Ben Hédi Dziri nommé Nadia, Hédi, Fathi cet immobilier en vertu d'une ordonnance sur requête signé par le président du tribunal de première instance de Bizerte le 3/7/1979 sous le n°15224 et par la suite la demandataire de mise à jour n'a pas pu présenter cette ordonnance sur requête cependant la présentation de cette ordonnance sur requête est obligatoire pour enregistrer les actes de ventes présentées en applications du principe de légalité et de l'enchaînement des enregistrements en application de l'article 392 du code du droit réels.

Le juge annonce la publication de cet avis pour dépasser l'absence de cette ordonnance sur requête au JORT et dans un journal quotidien.

Toute personne endommagée est tenue de déposer une objection ou un chevauchement à cette demande de mise à jour enrôlé sous le n° 8485 au sein du tribunal immobilier de Bizerte dans un délai de deux mois à partir de la date de cette publication au JORT.

2020T00492DIVD2

Vente de deux immeubles appartenant à la Sté

«Abdel Baki Al Ayari»

IU : X0178331

Maître el Heni Chokri, sis à rue Ali Dargouth n°34 3ème étage bureau A 1001 Tunis Tél 71 331 411, en tant que contrôleur d'exécution de la société "Abdel Baki Al - Ayari" annonce qu'il a été statué par le tribunal de première instance de Tunis dans l'affaire n°722 sur le cahier des charges pour la cession de deux Immeubles revenant à la société sus-indiquée TF n°543496 Nabeul. Sa superficie est d'environ 23410m²

connu sous le nom "Saniyet naifer" situé à 3 km nord-ouest de Menzel Bouzelfa Nabeul, et le TF n°544480 Nabeul, sa superficie est d'environ 20970m² connu sous le nom "Saniyet Abbassi" situé à meshiyakhit Menzel Bouzelfa à un angle et au bord al abraj Nabeul. Les personnes intéressées par cet offre, sont priées de retirer le cahier des charges en contre partie de payer une somme de 50 dt non remboursable avec l'approbation de tous ses articles et que les offres seront acceptées dans un délai ne dépasse pas le 31/7/2020.

Cette annonce a été publiée dans les deux journaux Chourouk et Le Quotidien en date du 20/6/2020.

2020T00494D2

Transfert du siège social

Bureau de Presse 'Al Jazeera'

Activité : Bureau de Liaison

Identifiant Unique : 1306085B

Suivant PV de l'assemblée générale du 01/6/2020 enregistré à la recette des finances Charguia 1 Tunis le 16/6/2020 sous le n°20703661 quittance M069077, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises sous le n°202038012 le 17/6/2020, il a été décidé le transfert du siège social du Bureau à l'adresse suivante : Etage 8 Immeuble. New Tower B8-17 Centre Urbain Nord 1082 - Tunis.

2020T00495DIVD2

Contrat d'achat

Vente de l'activité de vente dans la chaîne de Food Service et de

Restauration Pour Contenants de Plus de 5 litres

En vertu du contrat enregistré à la recette des finances Montplaisir - Tunis le 3/6/2020 (Quittance n° M038325 Enregistrement n°20401813). La Société BORGES ORGANIC OLIVE OIL COMPANY immatriculée au registre de commerce de Tunis sous le numéro B118081997 avec matricule fiscal 0587554 N a vendu à la Société BIOLIVIA MED COMPANY immatriculée au registre de commerce de Tunis sous le numéro B0196542016 avec matricule fiscal 1456123Y/A/M/000, l'activité d'achat-vente de l'activité de vente dans la chaîne de food service et de restauration pour contenants de plus de 5 litres.

Le présent avis a été publié aux journaux Assahafa et la presse le 6/6/2020.

2020R01319DIVD2

Avis

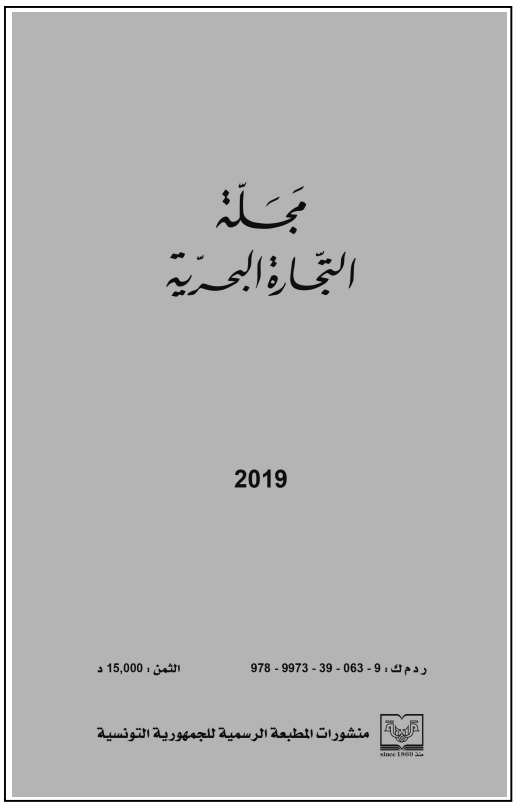
M. el Houssine Ben Elwaer annonce que son père le défunt Omor Ben El Waer possède avec ses frères Mahammed; Hmed ; Ali et Mohammed la totalité d'un terrain sis à route Manzel Chaker Km 40 Bechka effectué par la vente qu'elle a été faite le 31 Janvier 1989 et qui a été enregistré le 4 février 1989 n°472 à l'attestation de deux notaires Abed Aziz Bouatour et Mohamed Ben Mohamed Mzid. Cet acte est perdu il désire se faire délivrer une autre copie original tout contestant devra s'adresser au cabinet de notaire maître Bedbabis Wided sis à la rue de Med Ben Jouida Agareb Sfax dans un délai ne dépassant pas 70 jours.

2020X00664DIVD2

Avis

Madame Hayet Frah déclare avoir perdu son titre de propriété d'une parcelle de terre de 347 m² située sur la route l'Aéroport Km 7 et elle veut extraire un autre titre au lieu du titre perdu aucune réclamation ne sera acceptée après un délai de 70 jours chez le notaire Kais Karray à Sfax.

2020X00667DIVD2



منشورات : 2019

ر د م ك 978-9973-39-063-9

الحجم : 20 X 13

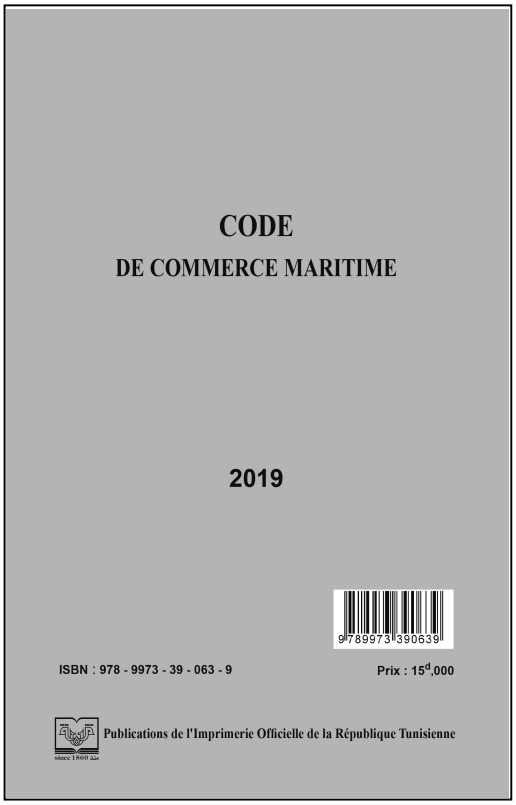
الثمن : 15,000 د

Edition : 2019

I S B N : 978-9973-39-063-9

Format : 20 X 13

Prix : 15,000 D



* Ces publications ne sont pas assujetties à la T.V.A.
* Plus 600 millimes (timbre fiscal) pour chaque facture émise.

* لا تخضع هذه المنشورات للأداء على القيمة المضافة.
* يضاف إلى الثمن 600 مليم (طابع جبائي) على كل فوترة.

L'Imprimerie Officielle de la République Tunisienne En Ligne



le site web de l'Imprimerie Officielle de la République Tunisienne est entré en ligne le 22 Janvier 2009 sous l'adresse suivante :

www.iort.gov.tn

Le site web fonctionne en trois langues arabe, anglaise et française et permet à l'utilisateur de consulter en temps réel :

- **le Journal Officiel des lois, décrets et arrêtés depuis l'année 1956,**
- **le Journal Officiel des annonces légales ,réglementaires et judiciaires,**
- **le Journal Officiel du Tribunal Immobilier,**
- **les Codes juridiques**

Le site web permet à son utilisateur sur sa demande de bénéficier de la prestation « insertion des annonces légales et réglementaires » sur CD à travers des modèles préétablis figurant dans le site.



Abonnement au Journal Officiel

de la République Tunisienne

Annonces légales, réglementaires et judiciaires

Pour l'acquisition de votre abonnement au Journal Officiel :

Contacter le siège de l'Imprimerie Officielle, avenue Farhat Hached, 2098 Radès -

Tél. : 71.434.211 ou l'un des bureaux de vente ci-après :

*** 1000 - Tunis** : 1 rue Hannon - Tél. : 71.329.637

*** 1002 - Lafayette :** 18 rue Irak - Tél. : 71.842.661 - Fax : 71.844002

*** 4000 - Sousse** : Cité C.N.R.P.S rue Rabat –

Tél. : (73) 225.495

*** 3051 - Sfax** : Centre El Alia, route El Aïn, Km 2.2

Sfax - Tél. : (74) 460.422

Site web : www.iort.gov.tn

Le paiement se fera en espèces ou par chèques ou par virement postal ou bancaire au nom de l'Imprimerie Officielle de la République Tunisienne à l'un des comptes ci-après :

S.T.B. : (Mégrine) 10106045231056678893

C.C.P. N° 17001000000006101585

Prix du numéro du J.O.R.T de l'année en cours

Edition originale : 2,400 dinars + 1% F.O.D.E.C. ***Traduction française : 3,300 dinars + 1% F.O.D.E.C.***

Frais d'envoie en sus